

M 1659 - 1258 - 5,00F

du 24 septembre au 30 septembre 1981

l'humanité rouge

organe central du **PCML**

**DECLARATION
DU PCML
POUR LA PAIX
ET
LE DESARMEMENT
voir page 15**

**CHOMAGE
VIE CHERE**

**IL FAUT
S'ATTAQUER
AUX
PROFITS**



IL FAUT DISSOUDRE LE SAC!

En effet, le crime d'Auriol ne devait pas rester longtemps en quête d'auteurs. Dès le lundi 20 juillet, la police interpellait quatre personnes, Jean-Joseph Maria, Lionel-Marie Collard, Jean-Bruno Finochietti et Paul Sinibaldi, tous membres du SAC marseillais. Le pourquoi de cette tuerie apparaissait très vite : règlement de compte au sein du Service d'action civique. Massie seul, aux dires des tueurs, était visé... il n'était pas prévu que d'autres personnes se trouvent sur le chemin. Pour elles, le simple fait de s'être trouvées sur le chemin des exécuteurs signa leur arrêt de mort, il ne fallait pas laisser un seul témoin susceptible de reconnaître les hommes de main du SAC. On ne s'embarasse pas de vaines fioritures dans la bande à Debizet.

Depuis 1979, Jacques Massie était un des principaux responsables de l'organisation parapolicière gaulliste dans les Bouches-du-Rhône. Sans doute a-t-il eu les dents trop longues... Ses « collègues » de sac et de corde l'accusaient d'avoir détourné des sommes d'argent et de vouloir créer une organisation parallèle dans les Bouches-du-Rhône par le biais d'une société de gardiennage... Mais il est à peu près certain que ce sont les fameux documents qu'il détenait qui ont motivé son élimination physique — ses documents très « compromettants » pour le SAC, n'ont toujours pas été retrouvés... Aux dires de la police, on risquerait d'y trouver les preuves de la participation du SAC dans bon nombre d'attentats et de hold-up (tel les attentats commis contre l'imprimerie « Encre noire » ou la cité de la Cayolle; ou encore le hold-up commis contre un bureau de poste de Marseille en janvier 1981, où Poletti, Campana et Massoni, également impliqués dans l'affaire d'Auriol s'étaient illustrés.) En tout état de cause, Massie était devenu dangereux pour l'organisation... la mort s'imposait et qu'importe les éclaboussures.

Que l'ordre d'exécution soit venu de Debizet

Le 19 juillet dernier, un petit village des Bouches du Rhône, inconnu de la majorité des Français, faisait brusquement la Une de tous les journaux. Auriol. Dans la nuit du 18 au 19 juillet, un commando de tueurs s'était abattu sur la bastide de « La Douronne » où habitaient Jacques Massie, inspecteur stagiaire de la police nationale, et sa famille. Bilan de l'affaire : six personnes, dont un enfant, sauvagement assassinées, matraquées puis poignardées ou étranglées. Un crime horrible qui serait sans doute resté au stade du banal règlement de compte ou mieux de l'acte d'un quelconque déséquilibré et sans doute n'aurait-on jamais retrouvé les coupables, si... un malheur pour certains... il n'y avait pas eu un fameux 10 mai.



Debizet, conseiller « avisé » du président du Gabon et éminent grise des tueurs du SAC.

secrétaire général du SAC, ou de Maria, successeur de Massie à la tête du SAC dans les Bouches-du-Rhône, ou d'un mystérieux « M.Z »... là n'est pas le problème. (Ou ce n'est que celui de la procédure...)

L'affaire d'Auriol est un révélateur des méthodes des plus usitées par cette officine parapolicière qu'est le SAC, depuis sa création en 1958 par Jacques Foccard, Roger Frey et Alexandre Sanguinetti sous l'égide du « Grand Charles ». Pour lutter contre les « adversaires » de l'OAS (qui depuis, s'ils l'ont voulu, ont pu prendre du service dans « l'action civique ») et surtout contre les patriotes algériens... il fallait des gens aux méthodes expéditives... tels d'anciennes barbouzes en rupture de service, d'anciens

légionnaires ou plus simplement des truands soucieux de se mettre à l'abri d'une organisation à la solde du pouvoir établi... à charge d'alimenter, le besoin étant, la caisse noire de certain parti... protéger les équipes de colleurs d'affiches ou les meetings lors des campagnes électorales. Des méthodes allant du rackets à l'assassinat, en passant par le hold-up.

Sous les auspices des gouvernements de droite qui se sont succédés depuis 58, le SAC fut mêlé à maints scandales et à maintes affaires louches. Par exemple : l'assassinat du juge Renaud, à Lyon, qui avait eu le « tort » de « serrer » de trop près des truands ayant la carte tricolore du SAC en poche, ou encore, plus atroce, la tragédie du « 5/7 » une fameuse nuit de Premier de l'an, qui fit plus de 100 morts parce que le patron de cette boîte de nuit n'avait pas voulu céder au rackets de gangsters émergeant au SAC (*). Spécialistes de la navigation en eaux troubles, et quelques fois sanglantes, les piranhas du SAC louent aussi leurs services au patronat. Dans nombres d'usines, et non des moins importantes, par le biais de la CSL (ex-CFT) ou de sociétés de gardiennage, les hommes du SAC sont là. Ils terrorisent, soudoient et cogent quand besoin est. Exemple Peugeot-Sochaux, où la direction a créé une agence d'intérêt qui recrute dans le SAC, les nervis qui viendront briser les grèves à coups de matraques. Ils tuent, là aussi quelques fois, comme Lecomte agent de trahison chez Citroën, membre du SAC et militant de la CFT, qui assassinait le militant CGT Pierre Maître en 1977, au piquet de grève,

devant les Verreries champenoises.

Dans les Bouches-du-Rhône, comme partout ailleurs, on retrouve les mêmes méthodes. Quelques exemples, parmi d'autres : Gervais-Danone, mi-77. « L'usine est occupée. Un soir, des gros bras marseillais débarquent calibre au poing; tirent des coups de feu et chassent le piquet de grève. Puis ils déménagent le piquet de grève. Parmi le commando, des membres du SAC et de l'AOP, Action ouvrière et professionnelle, filiale politique du RPR dans les entreprises ». Chirac reconnaît les siens. « SNIAS, 1978. Des nervis de la direction piquent un hélicoptère et foncent en rase-mottes sur un meeting organisé par la CGT aux abords de l'entreprise de Marignane. D'autres lâchent leurs chiens parmi les participants ». (Voir La Vie ouvrière N° 1932). La liste est longue des exactions anti-ouvrières commises par les commandos du SAC dans la région.

Aujourd'hui, l'affaire d'Auriol a remis le SAC sur la sellette. Debizet, conseiller du président Bongo, au Gabon a connu, pour la première fois de sa vie, la prison. Sa responsabilité, en tant que secrétaire général du SAC, est flagrante. Libéré, mais toujours inculpé de complicité dans la tuerie d'Auriol, il proclame qu'il « met ses hommes à la disposition de l'opposition contre le régime socialiste »... Une arrogance qu'il faut rapidement faire taire. Le SAC ne doit plus servir de réservoir d'hommes de main pour la droite. Rapiement, un décret de dissolution doit intervenir contre cette officine au passé déjà trop chargé, ainsi qu'à l'encontre de la CSL et de toutes les milices patronales qui se cachent sous des sigles divers. Les résidus laissés derrière lui par l'ancien gouvernement Giscard-Barre doivent disparaître.

Claude DHALLUIN

(* voir à ce sujet « B. comme barbouze ».

COLONIALISME PAS MORT

L'assassinat de Pierre Declercq, secrétaire général de l'Union calédonienne, est là pour le rappeler : le colonialisme français existe toujours, égale à lui-même dans le crime. Si Pierre Declercq a été assassiné, c'est en raison du combat légitime qu'il menait pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Ses assassins? Ils ont été le bras armé de ceux qui s'accrochent par tous les moyens aux privilèges que leur assure la domination française sur ce pays et son peuple, de cette droite ultra-colonialiste. Dans l'immédiat, tout doit être fait pour que les auteurs du crime soient découverts et arrêtés, toutes les responsabilités mises à jour.

Mais, par delà, demeure le problème de fond : la domination colonialiste sur ce que l'on a baptisé « Départements et territoires d'outre mer » pour tenter de dissimuler qu'il s'agit de pays à part entière. La Nouvelle-Calédonie, Tahiti, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, autant de pays qui continuent à vivre à l'heure de l'empire colonial. La France, qui leur a imposé sa domination par la violence et les répressions, ne leur a apporté que le sous-développement avec son lot de chômage et de misère (sait-on, par exemple, que 27% de la population active guadeloupéenne est privée d'emploi?), le pouvoir méprisant des colons, la destruction de leurs cultures nationales, l'obligation de s'expatrier pour survivre.

Dans chacun de ces pays, des luttes ont lieu contre la domination coloniale. C'est ainsi qu'en Guadeloupe, les occupations de terre, la mise en œuvre du mot d'ordre : « La terre à ceux qui la travaillent », se développent. Le journal patriotique guadeloupéen *Ja ka ta* écrivait dernièrement à ce sujet : « Les travailleurs agricoles veulent la terre. Ils la veulent pour y travailler, ils la veulent pour y habiter. Mais la terre de la Guadeloupe n'est pas libre. Des gens, usiniers et propriétaires fonciers, des sociétés, SODEG et autres, s'en sont emparées qui par la ruse qui par la violence. Depuis toujours notre peuple travaille cette terre, l'arrosant de sa sueur, y laissant souvent son sang. Mais il n'osait la prendre, par... peur, par manque d'organisation. Cette peur du maître est ancestrale, et il faut beaucoup d'efforts aux opprimés, à notre peuple pour la vaincre... Les choses avancent pourtant... Progressivement les travailleurs comprennent que cette terre est la leur et que ce pays est le leur. Alors, ils occupent la terre, et cela donne Bône et Bonne-Mère à Sainte-Rose, et Caillou au Lamentin. Cela donne aussi Boucan investi par des jeunes et, plus récemment, Trioncelle à Baie-Mahault... ».

Dans chacun de ces pays, des voix s'élèvent avec de plus en plus de force pour que soit reconnu leur droit à l'indépendance, à la maîtrise de leur destin. Le nouveau gouvernement s'est refusé jusqu'à ce jour à reconnaître ce droit. Comment Paris pourrait-il prétendre vivre à l'heure du changement, si Nouméa, Papeete ou Pointe-à-Pitre continuent à vivre au temps des colonies? M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat au DOM-TOM, n'aura rien compris aux leçons de l'histoire, s'il s'en tient à ce qu'il disait en Guadeloupe en juin dernier : « Je suis ici dans un département français et le nouveau gouvernement n'envisage pas de voir les départements français accéder à l'indépendance. ».

Pierre BURNAND

POUR NOUS JOINDRE FAITES LE 893.87.16

l'humanité rouge

Fondateur : Jacques JURQUET. Directeur politique : Pierre BURNAND.
Rédaction : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claire Masson, Nathalie Villotiers.
Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau — Administration : Max Durand.
Directeur de publication : Jean-Luc Einaudi.
L'HUMANITÉ ROUGE — BP 201 — 75926 Paris Cedex 19.
Commission paritaire : N° 57952 — dépôt légal : 3^{ème} trimestre 1981.

4 mois après ...

par Pierre Burnand

DE MAI A SEPTEMBRE LE BON SENS ?

Voici maintenant plus de 100 jours que le nouveau gouvernement est en place. C'est encore peu pour juger une politique, mais c'est déjà suffisant pour porter de premiers avis, pour discerner certaines tendances.

Dans l'ensemble des mesures prises par le nouveau gouvernement, certaines ont, indéniablement, un caractère positif, mais d'autres sont tout à fait criticables. Les mesures positives adoptées touchent essentiellement aux libertés et ont satisfaite des revendications que nous partagions : libération des prisonniers politiques et loi d'amnistie; dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat; abrogation de la loi de 1939 concernant le droit d'association des étrangers; suppression des expulsions de jeunes immigrés; mesures de régularisation envers les sans papiers.

Par contre, dans les domaines économiques et sociaux, des décisions négatives sont intervenues. Les hausses des services publics, relevant de la responsabilité gouvernementale directe ont pesé lourdement dans l'accélération de l'inflation qui frappe d'abord les travailleurs ayant les plus bas revenus. Le refus du blocage des prix de consommation courante et le maintien de la liberté des prix mise en place sous Giscard nuisent sérieusement aux intérêts des travailleurs; l'abandon de la retraite à 55 ans pour les femmes constitue une remise en cause du programme du candidat Mitterrand.

Il existe, au sein du gouvernement, de fortes tendances visant à mettre en cause le pouvoir d'achat des travailleurs tout en subventionnant les capitalistes. C'est ainsi que Jacques Delors déclarait récemment au journal *L'Expansion*, qui lui demandait : « Vous avez plaidé pour un transfert sur les contribuables d'une partie des charges sociales actuellement payées par les entreprises ? » « Il faudra le faire. Mais ce n'est pas possible tout de suite, car il faudrait transférer au budget de l'Etat des sommes importantes de l'ordre de 40 à 80 milliards de francs. ». Et comme *L'Expansion* précisait : « Le jour où vous vous attaquez au transfert de ces 40 à 80 milliards, sur quelles catégories d'impôts pensez-vous les trouver ? », Delors répondait qu'il envisageait l'augmentation des impôts indirects, dont on sait qu'ils frappent avant tout les travailleurs. Dans le même ordre d'idée, on annonce pour bientôt un relèvement des cotisations sociales prélevées sur les salaires, pour ne pas augmenter les cotisations patronales. La thèse sous-jacente à cette orientation est que, pour faire face au chômage, il faut alléger

les charges sociales des entreprises, leur fournir des subventions, ce qui leur permettrait d'investir et d'embaucher. Si on peut être sûr qu'une telle orientation est négative pour le revenu des travailleurs, rien n'indique qu'elle soit favorable à l'emploi. Dans bien des cas, en effet, les investissements réalisés ont pour but de renforcer la compétitivité, au détriment de l'emploi. Les travailleurs ne peuvent pas accepter une telle démarche qui aboutit à leur faire supporter le poids de la crise, qui maintient et consolide la domination capitaliste. Cette orientation est d'ailleurs contradictoire avec celle misant sur la relance de la consommation. En réduisant le pouvoir d'achat (sous le double effet de l'inflation et des ponctions) on s'enfoncé plus dans la crise, en réduisant le marché intérieur.

Imperceptiblement, on assiste à un changement d'orientation économique. Au début, on mettait en avant la thèse de la relance de la consommation pour relancer l'activité économique. Aujourd'hui, de plus en plus, on met l'accent sur l'aide aux entreprises. Et, de fait, depuis le mois de mai, de nombreuses mesures ont été prises en faveur du patronat : subventions, reconduction des stages Barre, prise en charge par l'Etat de charges sociales. De plus en plus, une question clé se trouve posée : qui va payer ? Disons-le, on perçoit de fortes tendances à ce que l'on veuille faire payer les travailleurs au profit du patronat. Le nouveau gouvernement veut s'appuyer sur le patronat pour relancer l'activité économique, freiner la montée du chômage. Inévitablement, cela se solde par des concessions de plus en plus importantes. A ce sujet, il est clair que le gouvernement ne fera rien qui soit susceptible de remettre en cause le pouvoir patronal dans l'entreprise. Cela est clair en ce qui concerne le droit de licenciement. François Mitterrand était déjà hostile au droit de veto du CE contre les licenciements alors que cela figurait dans le programme socialiste. Quant à Jacques Delors, dans son interview à *L'Expansion*, il fait état de son opposition à la revendication : pas de licenciement sans reclassement.

Que pensons-nous des mesures annoncées dernièrement par Pierre Mauroy pour combattre la montée du chômage ? La tendance générale que nous avons indiquée s'y retrouve. Elle s'ex-

prime par cette phrase de Mauroy : « Les salariés permettront le succès de cette politique en acceptant de privilégier la réduction de la durée du travail par rapport à la revendication d'une hausse du pouvoir d'achat. ». C'est là l'idée de partage du travail. On partage le travail existant en réduisant les revenus des travailleurs. Toute une série de mesures (mi-temps, pré-retraite) vont dans ce sens. Dans le même temps, de nouvelles subventions sont promises au patronat sous diverses modalités. Des prises de position négatives de Pierre Mauroy ont eu lieu : refus catégorique du droit de veto contre les licenciements; refus catégorique de tout blocage des prix.

Dans l'important train de mesures annoncées, on n'en relève strictement aucune qui vise à combattre les licenciements en cours. Or, ceux-ci se poursuivent à un rythme important. Comment peut-on sérieusement faire reculer le chômage si l'on ne commence pas par prendre des mesures contre une des causes les plus importantes de sa montée ?

Il y a également quelques mesures intéressantes, la plus significative étant la retraite à 60 ans,

encore qu'il y ait bien des obscurités sur ses modalités.

LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS LE MONDE

En Afrique, le gouvernement a adopté des positions positives condamnant l'Afrique du Sud et s'est engagé à ce que la France ne lui fournisse plus aucune aide militaire. C'est bien, mais c'est le strict minimum. Il serait bien mieux encore que le gouvernement français s'engage à appliquer les décisions de l'ONU en faveur du boycott économique de l'Afrique du Sud. Mais, nous assistons à la poursuite de la politique impérialiste. Il est inadmissible, par exemple, que les troupes françaises envoyées en Centrafrique par Giscard d'Estaing, y ait été maintenues. Il est inadmissible d'entendre Charles Hernu donner comme argument à cette présence la protection des ressortissants français.

Il y a là la poursuite d'une politique interventionniste en Afrique qui vise à préserver les intérêts de l'impérialisme français.

On doit également dénoncer la participation militaire française à l'intervention sénégalaise en Gambie, au mois d'août. La Gambie est un des pays les plus pauvres du monde, où le peuple vit dans la misère tandis que le pouvoir vit dans la corruption. En août a eu lieu une tentative de putsch, menée par des éléments aventuriers. Toujours est-il que de larges secteurs de la population gambienne ont, dans les premières heures, soutenu le putsch. Le pouvoir en place a dû faire appel à l'armée sénégalaise pour mater la rébellion. On compte plusieurs centaines de victimes. Or, l'armée française a apporté son appui logistique à l'intervention du Sénégal. Le capitaine de vaisseau Bonnavita, qui fait partie du commandement

des troupes françaises au Sénégal, a indiqué à un journaliste : « Nous nous sommes seulement occupés de la logistique », et il a ajouté que l'armée française a fourni des munitions. Soyons clairs : il s'agissait d'événements internes à la Gambie, provoqués par les contradictions internes à ce pays. L'action française s'est faite en violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Pour ce qui est de l'attitude envers l'URSS, si certaines déclarations fermes à son égard sont à prendre en compte positivement, il faut toutefois constater qu'aucune initiative notable n'a été prise pour soutenir les peuples qui luttent contre ses agressions. On se souvient que François Mitterrand avait été très critique, à juste titre, envers la politique giscardienne au sujet de l'Afghanistan. Or, il n'y a eu aucune initiative française depuis ces derniers mois pour apporter une aide à la résistance afghane.

Vis-à-vis des USA, on peut relever comme un fait positif la déclaration commune entre le Mexique et la France au sujet du Salvador.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, les réactions officielles à la suite des bombardements criminels de Beyrouth en juillet dernier ont été inadmissibles. Comment pouvait-on renvoyer dos à dos, agresseurs et agressés ? Néanmoins, des évolutions positives ont eu lieu dernièrement avec la rencontre entre Yasser Arafat et Claude Cheysson.

Comme on le voit, le premier bilan que l'on peut faire de l'action gouvernementale est extrêmement mitigé et l'on y décèle de nombreux faits négatifs. Nous ne sommes pas de ceux qui disent que les choses se développent dans le bon sens.

LE NOUVEAU POUVOIR ET NOUS

Quelle est, actuellement, notre attitude envers le nouveau pouvoir ?

Elle pourrait se résumer en une formule : ni soutien global,

ni opposition globale.

Giscard d'Estaing et les partis politiques (RPR et UDF) qui s'étaient regroupés autour de lui, étaient et demeurent les représentants directs de la bourgeoisie monopoliste. Avec eux au pouvoir, les monopoles capitalistes étaient directement au pouvoir. La politique mise en œuvre, les mesures prises, étaient celles qui correspondaient le mieux aux intérêts monopolistes, en particulier des plus puissants d'entre eux. De ce point de vue, l'élection de Mitterrand marque une transformation importante. Au stade actuel du processus, la social-démocratie au pouvoir n'est pas l'émanation des intérêts monopolistes. La so-

cial-démocratie est arrivée au pouvoir en étant porteuse des aspirations de larges secteurs de la petite et moyenne bourgeoisie dont les intérêts étaient gravement mis en cause par la politique monopoliste dans les conditions de la crise. Dans sa grande masse, la classe ouvrière a également contribué à l'accession au pouvoir de la social-démocratie. Ces caractéristiques font que le nouveau pouvoir politique doit tenir compte des aspirations des classes sociales sur lesquelles il s'est appuyé pour s'installer. Nécessairement, cela se retrouve dans la politique qu'il met en œuvre. Voici un premier aspect des choses. Voilà la source de con-

traditions avec les monopoles capitalistes. Le projet d'impôt sur la fortune est révélateur de ces contradictions. Il suscite de violentes attaques de la part du CNPF. Mais, par ailleurs, ce nouveau pouvoir inscrit fondamentalement son action dans le maintien du système capitaliste et impérialiste, ce qui, inévitablement, le conduit et le conduira de plus en plus à adopter des mesures contraires aux intérêts des travailleurs, et y compris à ceux de la petite bourgeoisie.

Le nouveau pouvoir va se trouver confronté de plus en plus for-

Déclaration du PCML

CHOMAGE, VIE CHERE : IL FAUT S'ATTAQUER AUX PROFITS

Les travailleurs ont placé de grands espoirs dans le 10 mai pour que des changements interviennent dans leurs conditions de vie. Quatre mois après, les licenciements continuent, le chômage s'étend, le pouvoir d'achat est rogné par l'accélération de l'inflation. Il faut donc agir avec vigueur.

Deux voies existent. La première est celle de l'appel aux forces du grand capital, au patronat, au nom d'une prétendue lutte commune pour l'emploi. Elle se traduira par des concessions de plus en plus grandes face à ses pressions, à ses exigences. On ne touche pas au pouvoir patronal dans les entreprises pour préserver le sacro-saint principe capitaliste de la « liberté d'entreprendre » ; on réduit les charges sociales des entreprises ; on recule devant les levées de boucliers face au projet d'impôt sur la fortune ; on multiplie les subventions au patronat. Une telle voie ne permettra pas de concrétiser les espérances des travailleurs. Le patronat n'a qu'un souci : augmenter ses profits. Ce qui n'est pas synonyme d'emploi. Augmenter les profits capitalistes cela signifie aussi réduire les effectifs, « dégraisser » comme disait Barre, introduire de nouvelles technologies dans le but de réduire la main-d'œuvre, pour abaisser les coûts de production. Une telle voie ne peut être mise en œuvre qu'au détriment des intérêts des travailleurs. Si l'on s'oriente vers l'aide aux capitalistes, ce sont les travailleurs qui paieront. Tandis que l'on fournit des subventions aux patrons, on augmente les tarifs des services publics, on projette d'augmenter les impôts indirects, on laisse augmenter les prix, on s'oriente vers une baisse des revenus des travailleurs, on accepte la poursuite des licenciements au nom de la compétitivité. Le PCML refuse une telle orientation.

Il faut, au contraire, aller dans le sens de la mise en cause de l'appropriation des profits maximum par les capitalistes. Dans de nombreux cas, les licenciements qui ont lieu ont, en effet, pour but de permettre la réalisation de plus de profits. Des activités économiques disparaissent car jugées insuffisamment rentables alors qu'elles permettraient de mieux répondre à certains besoins sociaux. Car que de travaux, d'activités seraient à entreprendre dans ce pays, que d'emplois seraient à créer pour satisfaire les besoins du peuple. Mais ce n'est pas cette logique-là qui conduit l'économie française ; c'est la recherche des profits, c'est la recherche de la suprématie dans la rivalité que se livrent les grandes puissances capitalistes pour la conquête des marchés mondiaux. Renault, dont on fait un exemple, vient de lancer sa R9 à l'assaut du marché mondial. Cela ne créera pas d'emplois, au contraire. D'une part, à Douai, on accélère le recours à la robotique, d'autre part on produira notamment en Afrique du Sud, au pays du racisme, en violation des résolutions de l'ONU. On licencie en France, on exploite dans le Tiers Monde. Exploitation, impérialisme, tels sont les racines du chômage. C'est avec ce

système qu'il faudra rompre pour créer des conditions infiniment meilleures pour en finir avec le chômage. Il faudra le socialisme. Il faudra le pouvoir des travailleurs, l'appropriation collective des principaux moyens de production, une nouvelle logique économique fondée sur la satisfaction des besoins du peuple, la remise en cause des rapports d'exploitation avec le Tiers Monde.

Mais déjà, aujourd'hui, on peut améliorer la situation des travailleurs. C'est pourquoi le PCML fait les propositions suivantes :

— *Suspension des licenciements collectifs en cours* : il n'y a pas de guerre contre le chômage possible si l'on ne commence pas par refuser que l'on jette de nouveaux travailleurs à la rue.

— *Droit de veto des Comités d'entreprise sur les licenciements* : on ne peut accepter la poursuite d'une situation où le patronat est maître de l'avenir des travailleurs et de leurs familles, où une minorité impose sa loi à la grande majorité par son pouvoir tout puissant dans l'entreprise.

— *Extension des droits et libertés syndicales* : le syndicat est l'instrument efficace permettant aux travailleurs de lutter pour défendre leur emploi, leurs intérêts.

— *Embauche des travailleurs intérimaires et à statut précaire ; embauche des stagiaires Barre* : on ne peut accepter que le patronat continue à réaliser des profits en exploitant une main d'œuvre sous payée, licenciable à merci, composée de jeunes et de femmes.

— *Amélioration des conditions de vie des chômeurs* : il n'est pas acceptable que des chômeurs soient privés de toute ressource ou contraints à survivre avec de dérisoires indemnités. Où trouver l'argent ? En s'attaquant aux profits que réalisent les capitalistes, en frappant les grosses fortunes.

— *Blocage des prix des produits de consommation courante, des loyers et des charges, augmentation des salaires* : la hausse des prix des produits courants, des loyers, du fuel touche d'abord les familles populaires ; il faut agir pour que leur pouvoir d'achat soit défendu.

Rien ne se fera de soi, sans lutte. Les forces du capital sont fermement décidées à défendre leurs intérêts, leur domination, leurs profits. Elles multiplient les pressions pour que le gouvernement recule devant elles, pour que rien ne change vraiment. Si les travailleurs n'agissent pas, les forces du capital, elles, agissent. Si les travailleurs ne s'organisent pas, les forces du capital, elles, s'organisent.

Le PCML agira pour refuser que les travailleurs fassent les frais de la crise capitaliste ; c'est au capital de payer.

Le 20 septembre 1981.

LE NOUVEAU POUVOIR ET NOUS

tement aux contraintes induites par la logique du système dans laquelle il situe son action. Il va l'être d'autant plus que le contexte économique dans lequel il a engagé son action se détériore. Le nouveau gouvernement avait mis sur une reprise de l'activité économique qui devait intervenir assez rapidement. Or, notamment sous l'effet de la politique de Reagan, on assiste à la poursuite de la situation de récession. Le chômage continue à croître dans des proportions extrêmement importantes, ce qui a notamment pour conséquence le déficit du système d'indemnisation du chômage et de la Sécurité sociale.

Par ailleurs, les attaques et les pressions puissantes de la bourgeoisie monopoliste et de ses partis influenceront dans le sens de telles mesures.

Nous allons donc assister à un processus de mutation qui n'est qu'à peine engagé.

Ceci permet de mieux cerner notre attitude à l'égard du nouveau pouvoir. Au stade actuel du processus, notre attitude ne consiste ni dans un soutien global ni dans une opposition globale. Elle dépendra des mesures du gouvernement lui-même et de l'évolution de sa politique en fonction de ce que nous considérons être conforme ou non aux intérêts des travailleurs. Notre cible globale est le capitalisme et l'impérialisme français, la domination de la bourgeoisie, les deux superpuissances. Cela signifie que nous soutiendrons tout ce qui, dans la politique gouvernementale, ira dans le sens de l'affaiblissement de l'exploitation et de l'oppression impérialiste à l'égard des travailleurs français et des peuples dominés et que nous combattons tout ce qui tendra à maintenir ou renforcer cette exploitation et cette oppression. De la même manière, nous soutiendrons tout ce qui ira dans le sens de la résistance à l'URSS et aux USA, de la résistance à leurs agressions et ingérences, nous combattons tout ce qui tendra à les encourager.

Le gouvernement viendra-t-il s'inscrire dans la cible de notre combat ? Cela dépendra de la politique qu'il mènera.

En aucun cas, nous ne perdrons de vue les partis de droite. Ils demeurent les représentants les plus directs des intérêts monopolistes.

Passé le traumatisme de leur échec électoral, ils vont redéfinir leurs orientations, repasser à l'action. Leur but, dans l'immédiat, va être d'exercer la pression maximum sur le nouveau gouvernement pour qu'il agisse au mieux des intérêts capitalistes. On ne doit pas exclure non plus certaines activités fascistes. A ce sujet, les menaces de mort dont Gaston Defferre est l'objet sont un indice à prendre en considération.

Les partis de droite, le patronat, et plus particulièrement sa puissante organisation de combat qu'est le CNPF ainsi que les forces réactionnaires qui dans l'appareil d'Etat agissent et vont agir contre les travailleurs, tels sont nos ennemis.

Nationalisations : quels enjeux ?

L'Assemblée nationale commence dans les tout prochains jours l'examen du projet de loi adopté le 23 septembre par le gouvernement sur l'extension du secteur public.

Les nouvelles nationalisations concernent près d'un million de travailleurs, qui viendront s'ajouter aux 5 500 000 salariés actuels de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques. On voit là, ainsi qu'au travers des quelques chiffres que nous rappelons, l'importance de ce projet de loi, tant sur le plan économique que politique et social.

Quels sont les enjeux de ces nationalisations? Quels sont le rôle et la place que lui assigne le nouveau gouvernement? Où ces nationalisations mé-

nent-elles et quelles sont leurs raisons profondes? Sur quels objectifs la classe ouvrière doit-elle se mobiliser et agir pour défendre au mieux ses intérêts tant actuels que fondamentaux?

Voilà les questions qui se posent aujourd'hui dans le mouvement ouvrier et que nous voulons contribuer à clarifier dans *L'Humanité rouge*, et en particulier en abordant :

— cette semaine, les raisons et les buts assignés par le gouvernement et leurs conséquences.

— la semaine prochaine, le contenu des nationalisations et les objectifs d'action en faveur de la classe ouvrière.

Pierre BAUBY

1-Nationalisations et capitalisme

■ Les différentes déclarations faites par François Mitterrand et Pierre Mauroy pour justifier les nationalisations, présentent celles-ci comme des moyens indispensables pour mettre en œuvre une nouvelle politique économique, une nouvelle politique industrielle : contrôle effectif du crédit et de la création monétaire, contrôle d'un noyau de grands groupes industriels.

DES MOYENS INDISPENSABLES...

Ainsi, Pierre Mauroy, dans son discours-programme du 8 juillet dernier à l'Assemblée nationale précisait : « Les nationalisations donneront au gouvernement des moyens déterminants pour conduire sa politique économique (...). Il n'est pas de politique nouvelle possible sans un contrôle effectif du crédit (...). Une économie industrielle moderne tire sa force à la fois d'un tissu de moyennes et de petites entreprises très diversifiées et d'un noyau de grands groupes industriels, seuls en mesure d'effectuer les très grands investissements qu'appellent aussi bien les productions de base, fortement

LES NOUVELLES NATIONALISATIONS

Le projet de loi prévoit :

— la nationalisation à 100% des sociétés-mères de cinq grands groupes : CGE, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc, St-Gobain-Pont-à-Mousson, Thomson-Brandt.

— la nationalisation des banques et établissements financiers, sauf : les banques étrangères ou sous contrôle de l'étranger (soit 136 banques), les réseaux coopératifs et mutualistes (Crédit agricole, Crédit mutuel, Banques populaires) ou à statut légal spécial, les « petites banques ».

— la prise de participation à 51% dans le groupe Dassault, préjudant à une prise de contrôle à 100% dans un délai de 5 ans.

— la prise de participation à 51% dans le groupe Matra.

— la rétrocession au secteur privé des participations industrielles que détiennent les banques, en particulier Paribas et Suez.

En dehors de ce projet de loi, le gouvernement a décidé :

— de convertir, dans le budget 82, les créances de l'Etat dans la sidérurgie en actions, l'Etat détenant ainsi 98% des actions d'Usinor et de Sacilor.

— de négocier avec les détenteurs des participations étrangères de CII-Honeywell-Bull, ITT-France et Roussel-Uclaf, majoritaires dans les deux premiers cas, pour réaliser leur nationalisation ultérieure.

consommatrices de capital, que les secteurs de pointe aux recherches coûteuses. ».

Des moyens. Mais dans quel contexte? Dans quel but? Pour quelle politique?

... POUR QUELLE POLITIQUE?

Tant les déclarations faites pendant la campagne électorale et par le gouvernement, que les faits survenus depuis le 10 mai ne laissent pas d'ambiguïté : le système capitaliste reste en place. Et même s'il est question, dans les thèses du Parti socialiste, de rupture avec ce système, celle-ci ne saurait être immédiate. C'est dans un contexte capitaliste qu'interviennent les nouvelles nationalisations.

Pierre Mauroy est même plus précis quand il déclare le 8 juillet : « Les grands groupes doivent être compétitifs et préserver, par leurs efforts conjoints, la place de la France dans des secteurs où la concurrence mondiale est intense. (...) Les entreprises doivent pouvoir investir au-delà des frontières ou signer des accords de coopération avec des partenaires étrangers, dès lors qu'il s'agit en fait d'obtenir un accroissement direct ou indirect de la richesse nationale. C'est dans cet esprit que nous procéderons à certaines nationalisations industrielles, indispensables au développement que nous entendons promouvoir. (...) Nous vivons en économie ouverte. Les accords industriels ou technologiques avec des partenaires étrangers, l'investissement réciproque de capitaux, créent des liens entre

melleurs conditions possibles. ».

Au travers de ces quelques déclarations est décrite la politique qu'assigne le gouvernement aux nouvelles nationalisations : compétitivité, préservation de la place de la France, investissements à l'étranger, renforcement des groupes industriels, etc... Ce contenu n'est-il pas précisément celui de tout monopole dans le système capitaliste et impérialiste? Il entraîne, par les lois mêmes du système, la course au profit maximum, la rentabilisation sur le dos des travailleurs, les « dégraissages » d'effectifs, l'exploitation et le pillage du Tiers Monde. De véritables multinationales (bien françaises, des monopoles d'Etat capitalistes et impérialistes, comme le sont déjà aujourd'hui les entreprises nationalisées avant ou au lendemain de la seconde guerre mondiale.

RENFORCEMENT DU CAPITALISME MONOPOLISTE D'ETAT

Nous vivons dans un système capitaliste qui a atteint depuis près d'un siècle le stade de l'impérialisme, du capitalisme monopoliste d'Etat, c'est-à-dire, sur la base du système de propriété capitaliste, la fusion du capital monopoliste et de l'appareil d'Etat. C'est par l'intervention de plus en plus poussée de l'Etat dans l'économie et en particulier par les nationalisations d'entreprises existantes ou la création d'entreprises d'Etat que s'est constitué le capitalisme monopoliste d'Etat. Dans ce cadre, les nationalisations, bien que n'étant pas propriété privée au sens classique ne sont nullement des propriétés de la nation, mais du capital monopoliste dans son ensemble par l'intermédiaire de l'Etat.

Monopoles d'Etat et privés sont deux formes qui se complètent. Les nationalisations renforcent les liens entre l'Etat et les grands groupes industriels sous la direction de la bourgeoisie monopoliste.

Le processus de développement du capitalisme monopoliste d'Etat a connu des accélérations au lendemain de la crise de 1929 et après la seconde guerre mondiale, en particulier pour conduire l'effort de reconstruction et de relèvement du capitalisme.

Les nouvelles nationalisations, dans le cadre du même système, ne peuvent conduire qu'à un nouveau développement du capitalisme monopoliste d'Etat, une concentration accrue des capitaux pour tenter de sortir de la crise actuelle. C'est d'ailleurs ce que reconnaît implicitement le gouvernement quand il parle, on l'a vu, de « renforcement des grands groupes industriels concernés » ou de « multinationales ».

D'ailleurs les nouvelles nationalisations concernent les principaux monopoles français, ceux qui sont les fers de lance de l'impérialisme français. Les chiffres ci-contre montrent l'importance de leurs implantations à l'étranger, leur rôle moteur dans l'ensemble du système.

Il ne saurait en être autrement tant que les nationalisations interviennent dans le système capitaliste.

Il en va différemment des nationalisations socialistes, faites au service des travailleurs sous le contrôle du nouvel Etat socialiste, après la destruction de l'appareil d'Etat bourgeois. Ce sont bien des propriétés collectives avec expropriation des capitalistes par le prolétariat. Les nationalisations peuvent alors, mais alors seulement, non plus répondre à la recherche du profit maximum, mais être fondées sur le bien-être du peuple et des relations sur pied d'égalité avec le Tiers Monde. Cela exige la rupture avec le système capitaliste et impérialiste, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ni dans les déclarations du nouveau gouvernement, ni dans les faits.

Pour le mouvement ouvrier, il est important de bien être conscient de ce que sont et ne peuvent qu'être les nationalisations dans le contexte où elles interviennent. Ce ne sont ni des îlots de socialisme, ni la voie radieuse pour y parvenir graduellement, par petits bouts, ni des étapes obligées pour en préparer les conditions. Il faut dissiper toute illusion sur ces points. Elles restent soumises aux lois du système, aux rapports sociaux capitalistes.

Mais cette appréciation générale sur la portée des nationalisations doit être complétée par l'étude de leur contenu, qui concerne aussi la classe ouvrière. C'est ce que nous ferons la semaine prochaine. □

LE POIDS DES NATIONALISATIONS

Dans l'industrie :

- les effectifs passeront de 5,5% à 21,6%.
- les chiffres d'affaires de 22% à 50%.
- la valeur ajoutée de 15,9% à 33,4%.
- les investissements de 64,7% à 77,8%.
- la recherche de 26% à 53%.

Ainsi sera nationalisée la totalité de l'aluminium, de la chimie fine, de l'électronique; la moitié du verre, de l'informatique; des parties importantes de la construction électrique, de la construction navale, de la pharmacie, du bâtiment et des travaux publics.

Dans le secteur financier :

Le secteur déjà nationalisé contrôle 61% des dépôts et 56% des crédits. Les nouvelles nationalisations respectivement 13% et 22%. Le secteur mutualiste et coopératif 24% et 18%.

Au total, le secteur nationalisé représentera près de 95% des dépôts.

l'économie française et son envirement international. De tels échanges sont souvent créateurs d'emploi et de richesses. Chaque fois qu'ils répondront effectivement à ce critère, sans nous mettre en état de dépendance, nous chercherons à les maintenir, sinon à les renforcer. (...) La nationalisation, j'en suis convaincu, se traduira par un renforcement des groupes industriels concernés. Cet objectif revêt, à mes yeux, un caractère prioritaire. ».

On peut également citer le ministre de l'Economie, Jacques Delors, qui précisait dans son interview à *L'Usine Nouvelle* du 14 mai : « Je suis pour que la France ait des sociétés multinationales. La mondialisation de l'économie est un fait. Nous devons être présents. (...) Nous ne pouvons pas nous permettre d'être absents sur les marchés et les centres de production d'Amérique, d'Afrique et d'Asie. (...) Nous devons nous battre partout où la guerre économique fait rage. Et dans les

LES CINQ GRANDS GROUPES

Groupes	CHIFFRES D'AFFAIRES 1980		EFFECTIFS	
	Milliards de francs	% à l'étranger	totaux	à l'étranger
CGE	46	31%	180 000	30 000
PUK	38,1	54%	89 000	21 000
Rhône-Poulenc	30,2	56%	95 000	35 000
St-Gobain				
Pont-à-Mousson	43	53%	163 000	87 000
Thomson-Brandt	37	45%	128 000	20 000

CHOMAGE, VIE CHERE : S'ATTACHER AUX PROFITS

- Suspension des licenciements en cours
- Droits de veto des comités d'entreprise contre les licenciements
- Extension des libertés syndicales
- Droits syndicaux dans l'entreprise pour les intérimaires
- Embauche des intérimaires et des statuts précaires
- Conditions de vie décentes pour tous les chômeurs
- Blocage des prix des produits de consommation courante, des loyers et des charges
- Augmentation des salaires
- Embauche des stagiaires Barre

L'indice du coût de la vie a augmenté de plus de 1,7% en juillet et de plus de 1,3% en août, cette dernière hausse étant principalement le fruit de celle des tarifs publics et de l'alimentation.

Certains offices HLM ont pratiqué des hausses de loyer jusqu'à 20% entre janvier et juillet; certains propriétaires relevant du secteur libre, notamment à Paris, ont augmenté les loyers de 50% à la révision du bail. Le coût de la rentrée scolaire 1981 affiche 15% de plus par rapport à l'année dernière. Les produits laitiers ne sont pas en reste, en un mois les camemberts ont subi une hausse de plus de 30%, les fromages de 18%, le beurre de 43%, alors qu'en même temps les 520 000 producteurs français de lait gagnent de 1,10 à 1,30 franc sur un litre, rémunérés 14 centimes de moins par litre que leurs collègues européens... Et tout va ainsi à l'avenant. Les différentes augmentations du SMIC, celles des allocations familiales ne compensent pas, bien évidemment, la cherté de la vie.

Notre parti a engagé une campagne pour le blocage des prix des produits de consommation courante. De leur côté, des organisations syndicales professionnelles et familiales se prononcent également sur l'urgence de mesures à prendre.

Nathalie VILLOTIERS

POUR UN BLOCAGE DES PRIX DES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE

Du côté des prix, il semble bien que la continuité prime sur le changement. Les travailleurs qui, légitimement, s'attendaient à ce que le gouvernement revienne sur les mesures dites de « libération des prix », véritable credo de Barre et Monory, sont en droit d'être déçus. Jacques Delors, actuel ministre, a multiplié les déclarations en faveur de cette « libération des prix » dont on a pu goûter les fruits amers sous le règne de Giscard, et contre un éventuel blocage. N'a-t-il pas déclaré récemment que ce n'était pas en cassant le thermomètre qu'on faisait tomber la fièvre... En attendant le thermomètre bat tous les records de haus-

se. Et s'il est un malade, c'est le revenu des travailleurs, les profits des patrons quant à eux se fortifiant à vue d'œil. Seul un blocage des prix des produits de consommation courante et des loyers permettrait de mettre un terme à la dégradation des conditions de vie des travailleurs et de leurs familles. Ce blocage doit être assorti de moyens précis de surveillance et de contrôle des prix, comme le réclame notamment la CGT. Tous les dispositifs de contrôle avaient été démantelés par Monory. Ces mesures permettraient d'attaquer et de frapper indirectement les profits des patrons, des capitalistes.

Mais les étiquettes ne sont que le reflet de la façon dont les marchandises sont produites. « A toute époque, la répartition des objets de consommation n'est que la conséquence de la manière dont les conditions de la production sont-elles réparties. Mais cette répartition est un caractère du mode de production lui-même. » (K. Marx, « Critique du programme de Gotha »).

Les patrons milliardaires qui détiennent les moyens de production, les usines, les machines, vendent le plus cher possible les marchandises produites par les travailleurs et payent le plus bas possible la force de travail des ouvriers qui ne disposent, eux, que de leurs

bras pour subvenir à leurs besoins. Non contents d'augmenter leurs profits par l'intensification des cadences, ils jettent à la rue des travailleurs, renforçant l'exploitation de ceux qui restent. Par le biais du chômage nominal (26 000 ouvriers de RVI - Renault-Véhicule-Industriel - frappés par cette mesure à la rentrée), par le biais de la réduction du temps de travail, ils réduisent le salaire nominal (somme d'argent que perçoit l'ouvrier). Mais cela ne leur suffit pas, pour maintenir ou augmenter toujours plus leurs profits, ils élèvent les prix des marchandises. C'est la réduction du salaire réel qui s'exprime en moyens de subsistances

de l'ouvrier. Avec le même salaire, un ouvrier peut se procurer de moins en moins de moyens de subsistances (vêtements, alimentation...), a de plus en plus de mal à payer son loyer, à élever ses enfants. Les patrons, de leur côté, font tout - particulièrement dans les branches monopolisées - pour maintenir de hauts prix, réutilisant ces profits pour exporter à bas prix à l'étranger et conquérir des marchés. De toute urgence les loyers et les prix de produits de consommation courante doivent être bloqués. Mais il faut aussi attaquer directement les profits des patrons, se battre pour des salaires décentés afin de rattraper la baisse du salaire réel.

Léon CLADEL

HAUSSES DES PRIX : LES REVENDICATIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Que ce soit la CGT, la CSF ou la CSCV, toutes ces organisations syndicales se font les porte-paroles des travailleurs et des consommateurs dont elles défendent les intérêts.

Le bureau confédéral de la CGT constate : « Ces hausses abusives de prix portent gravement atteinte au pouvoir d'achat des travailleurs... ». La CSCV a réaffirmé lors de ses entretiens avec Jacques Delors et Catherine Lalumière, ministre de la Consommation, que le maintien, voire la hausse du pouvoir d'achat demeurerait un besoin fondamental et que les dérapages des prix, les hausses du taux d'inflation avant et après les élections avaient encore fortement diminué le pouvoir d'achat.

Le blocage des prix! La CSF ne croit pas à l'efficacité d'une telle mesure étatique pour juguler l'inflation, la CSCV n'y est pas non plus favorable, au vu « de son caractère illusoire », il n'en demeure pas moins que ces organisations se prononcent pour le blocage de produits de consommation courante.

Le MODEF agit pour le blocage immédiat des prix des produits laitiers au détail et des marges des intermédiaires; en effet comme le souligne la Fédération nationale agro-alimentaire CGT, les monopoles de la distribution contribuent largement à la hausse des prix. « Pratiques scandaleuses des monopoles de la distribution qui en sus de marges commerciales très

confortables qu'ils prélèvent, imposent aux entreprises de transformation et de conditionnement des rabais et des ristournes qui vont par exemple jusqu'à 50 centimes par litre de lait UHT... ».

La CSF est favorable au blocage de certains produits comme ceux d'entretien, les transports, les services de santé, le blocage des loyers et des produits de première nécessité; elle se félicite de la loi Lang rétablissant le prix unique du livre, rappelant qu'elle a constamment condamné et combattu la politique de libération totale des prix. INDECOSA CGT met elle aussi l'accent sur la nécessité d'agir contre ces hausses et propose le blocage temporaire et sélectif des

prix de certains articles de consommation et l'arrêt de la hausse des loyers. De son côté, la CNL a adressé à Mauroy ses huit propositions immédiates, parmi lesquelles figure la suspension des hausses prévues en janvier 1982 ou pour tout le moins contrôle des prix des loyers afin que l'évolution de ceux-ci ne dépasse pas la hausse moyenne des prix, et des mesures particulières pour alléger le prix du chauffage des logements en pesant sur le coût de l'énergie (réduction de la TVA, entre autres).

CONTROLE EFFECTIF DES PRIX

La CSCV milite pour que la hausse des loyers sociaux ne dépasse pas 10% par an et que celle

du privé soit conforme à l'augmentation de l'indice du coût de la construction. Elle est partie prenante d'une suppression de la taxe sur les carburants, de la TVA sur les produits de nécessité courante, d'une révision tarifaire des services EDF-GDF, et enfin du blocage des marges commerciales en valeur absolue sur les produits frais : fruits, etc... Qui dit blocage, dit mesures législatives et réglementaires et bien entendu contrôle, et sur ce point encore nous notons des convergences parmi les organisations que nous avons sollicitées. Lorsque le gouvernement Giscard/Barre décida de libérer les prix, il ôta du coup à la direction des prix et de la concurrence ses moyens

d'action. La CSCV et la CSF se prononcent pour que les services chargés du contrôle des prix soient dotés en personnel suffisant, mais n'entendent pas pour autant atténuer leurs prérogatives syndicales; au contraire elles revendiquent que le gouvernement leur reconnaisse leur rôle syndical afin de disposer d'un réel pouvoir face aux professionnels fortement organisés.

Sources : INSEE Communiqués de presse de la CGT, de l'INDECOSA CGT, de la CNL. Entretien avec le secrétaire général, Jean-Claude Jacquet, de la CSF. Entretien avec le secrétaire général, B. Cousot, de la CSCV.

S'ATTACHER AUX PROFITS

36000 LICENCIEMENTS TOUS LES MOIS, C'EST L'EFFORT DES PATRONS POUR L'EMPLOI

Il y a aujourd'hui, en France, 1 850 000 chômeurs; chiffre officiel, en deça de la réalité donc, tant il est vrai que nombreux sont ceux qui échappent aux statistiques, et souvent parmi les plus démunis.

Parmi eux, près de la moitié ne perçoivent aucune aide. Deux données qui montrent assez l'ampleur et la gravité, d'ailleurs incontestées, du problème.

Le gouvernement a fait de l'emploi le centre de ses préoccupations et de son action. Il est un peu tôt pour juger dans le détail du plan qu'il a proposé et des mesures qu'il compte prendre, d'autant que dans bien des cas, ces mesures restent encore imprécises. Bien sûr nous en parlerons, car à travers le problème de l'emploi et donc des ressources vitales des travailleurs et de leurs familles, ce sont toutes leurs conditions d'existence qui sont en jeu, le niveau de vie, le devenir de la jeunesse... Et la gravité même de la situation actuelle montre assez que cette calamité pèsera lourd longtemps encore sur le dos du peuple!

Il s'agit, à travers quelques-unes des données récentes sur la situation de l'emploi, de souligner l'importance de quelques-unes de nos propositions dans ce domaine.

Ces données récentes font en particulier état d'une baisse absolue - et importante - des effectifs salariés hors agriculture (où la tendance est à la baisse depuis longtemps) et hors « services non-marchands » (école, etc...).

Ces effectifs sont tombés de 13 903 800 au 1^{er} juillet 1980 à 13 769 200 au 1^{er} juillet 1981, soit un déficit de 134 600. Les pertes les plus lourdes affectent l'industrie (198 900, soit 3,6%); le bâtiment-génie civil chute de 36 000 emplois (soit 2,4%); seul le secteur tertiaire-marchand s'accroît de 100 300 emplois, soit 1,5%.

Les licenciements économiques déjà de l'ordre de 20 000 par mois dans le premier semestre de l'année 1980, ont dépassé le rythme de 30 000 à partir d'octobre 80 pour atteindre 41 316 en décembre et se « stabiliser » autour du chiffre mensuel de 36 000 au cours des quatre premiers mois de 1981!

Ainsi donc, en matière d'emplois, l'effort principal des employeurs s'avère être, globalement, d'en supprimer! Et leur effort dans ce sens ne s'est nullement démenti ces derniers

mois (qu'on songe à leurs intentions annoncées pour Kléber par exemple). Bien que les chiffres globaux ne soient pas connus, des études plus réduites (telles que celle publiée dans un récent numéro de la Vie Ouvrière portant sur le département de la Seine-Saint-Denis *) en témoignent suffisamment, de même que le nombre de chômeurs, en hausse sensible fin août.

Notons au passage que la tendance ne date pas de mai 1981 comme certains, au pouvoir auparavant, ou dans les salons du CNPF, cherchent à le faire croire, parlant abondamment de « perte de confiance » des

employeurs liée au changement de gouvernement. Pour ce qui concerne les emplois industriels et spécialement dans les grandes entreprises, cette tendance remonte en fait à plusieurs années, encore qu'elle se soit accentuée depuis fin 1980.

Ces chiffres dans leur brutalité (et bien que le licenciement économique ne soit pas la seule forme de suppression d'emploi dont usent les employeurs) justifient que soit prise d'urgence une mesure de suspension des licenciements économiques, d'autant que généralement ces licenciements sont soumis à auto-

risation des inspections du Travail et en fin de compte de l'autorité publique.

Par ailleurs, dans la mesure où quelques hommes (les employeurs) disposent ainsi du sort de dizaines et de dizaines de milliers d'autres (les travailleurs) pratiquement sans entrave, n'est-il pas légitime que cet arbitraire soit contenu par le droit des victimes et de leurs représentants à opposer leur veto à de telles mesures de licenciements? Et ceci au moins jusqu'à ce que soit trouvée une solution pour que les travailleurs conservent un emploi et que les profits accumulés sur leur dos n'aillent pas fructi-

fier ailleurs alors qu'eux resteraient sur le pavé. Car s'il y a une chose bien peu partagée aujourd'hui, ce sont les conséquences des restructurations, de la course à la rentabilité, à la compétitivité : les conséquences négatives (chômage, dégradation des conditions de travail...) sont pour les travailleurs, les autres (les merveilleuses de la technique : robotique, informatique et autres, les profits...) pour les patrons...

De même, il est tout à fait urgent que les centaines de milliers de travailleurs déjà sur le pavé grâce aux « efforts » patronaux ou ceux qui, pour avoir le

tort d'appartenir à des générations trop nombreuses, n'ont même pas pu trouver un premier emploi, reçoivent tous une allocation minimum décente pour vivre. Et, faut-il préciser, une allocation qui ne soit pas prélevée sur les salaires déjà maigres des autres travailleurs.

G.C

* Plus de 5 000 licenciements depuis le 10 mai, dans 96 entreprises de ce département, menaces sur 8 325 autres emplois dans 32 établissements.

Inquiétudes pour l'emploi des travailleurs du groupe Agache-Willot

La dernière réunion du Comité central d'entreprise, qui s'est tenue le 28 août dernier à Lille, aura décidément renforcé l'inquiétude des organisations syndicales et des travailleurs quant au sort de l'ensemble des activités de la Société financière et foncière Agache-Willot, et non plus seulement de Boussac-Saint-Frères. Une inquiétude qui se justifie par l'absence des syndicats, désignés, il faut le rappeler, par le tribunal de Commerce, c'est-à-dire par le patron local.

Aucun des syndicats, en effet, n'avait daigné se déplacer pour rencontrer le CCE de Boussac-Saint-Frères, et M. Berthelot, le représentant de M^e Chassagnan, l'administrateur provisoire, s'est contenté de réponses évasives aux questions.

SYNDICATS : LE MONDE DU SILENCE

Interrogé au sujet de la SFFAW, M. Berthelot s'est contenté d'un laconique « peut-être », alors que des milliers de travailleurs, ceux, en particulier, qui travaillent dans le secteur de la vente, sont concernés.

Deux mois après le dépôt de bilan de Boussac-Saint-Frères, aucune réponse précise n'est donnée sur l'avenir du groupe, et le CCE, les organisations syndicales, n'ont toujours pas accès à l'ensemble du dossier.

A ce sujet, dans une lettre à Pierre Mauroy, le CCE déplore que l'expert comptable qu'il a désigné, « pourtant expressément intégré par M^e Chassagnan au collège des experts, se heurte du fait d'un organisme public, la SADEF, à une rétention de l'information rendant impossible l'accomplissement de sa mission ».

On ne peut que s'étonner d'une telle attitude d'un organisme public, dépendant du ministère de l'Industrie, en contradiction

avec les déclarations du ministre du Travail visant à développer l'information économique des CE.

On peut aussi se demander ce que valaient les déclarations du ministre Pierre Dreyfus quand il disait vouloir « faire rendre gorge aux frères Willot ». D'autant plus que, comme le signalent les syndicats : « nous n'avons aucune garantie qu'il n'y a pas de fuite de capitaux »... puisque le silence est total sur les activités de la société gérant les biens personnels des quatre frères.

DMC INTERESSE

En tout cas, il n'y a pas d'illusions à se faire sur la logique qui guide les syndicats : « Ma mission est de mettre l'entreprise dans des conditions telles qu'elle puisse fonctionner » dit M. Berthelot. Ce qui signifie, bien sûr, que les syndicats veulent des licenciements, des fermetures d'établissements, des regroupements d'activités... Sans compter que les syndicats refusent de prendre en compte les Ets Rousseau à Montluçon, occupés depuis plusieurs mois par les travailleurs et leur organisation CGT.

Par ailleurs, le dépôt de bilan de BSF a suscité l'intérêt du groupe DMC, dont le Pdg, Gérard Thiriez, a rencontré fin juillet le ministre de l'Industrie pour lui proposer une « solution ré-



M^e Chassagnan, administrateur provisoire...



Thiriez, Pdg de DMC...

gionale... qui permettrait de regrouper certaines activités de BSF avec celles d'autres entreprises ». Suivez nous regard.

Il faut savoir que DMC et BSF sont en concurrence dans de nombreux secteurs : - c'est le cas du linge de maison, où Descamps-Roubaix (groupe DMC) et Agaly-Pérenchies (Willot) sont respectivement numéro un et numéro deux français.

- c'est le cas encore des tapis, où deux entreprises de Tourcoing, la MFTC (BSF) et la SIFT (DMC) sont tous deux en dépôt de bilan.

Sous prétexte de « solutions régionales » se dessine une nouvelle concentration dans le textile dont DMC serait cette fois-ci le bénéficiaire principal.

Dans l'immédiat, les syndicats n'ont pas l'intention de dévoiler leur jeu d'ici la fin septembre, et s'ils promettent de « consulter » les organisations syndicales, il y a fort à parier que ce sera pour les mettre devant le fait accompli, comme pour ce qui concerne la question des salaires. Sur ce point, en effet, les représentants des syndicats se sont refusés à négocier les retards anté-

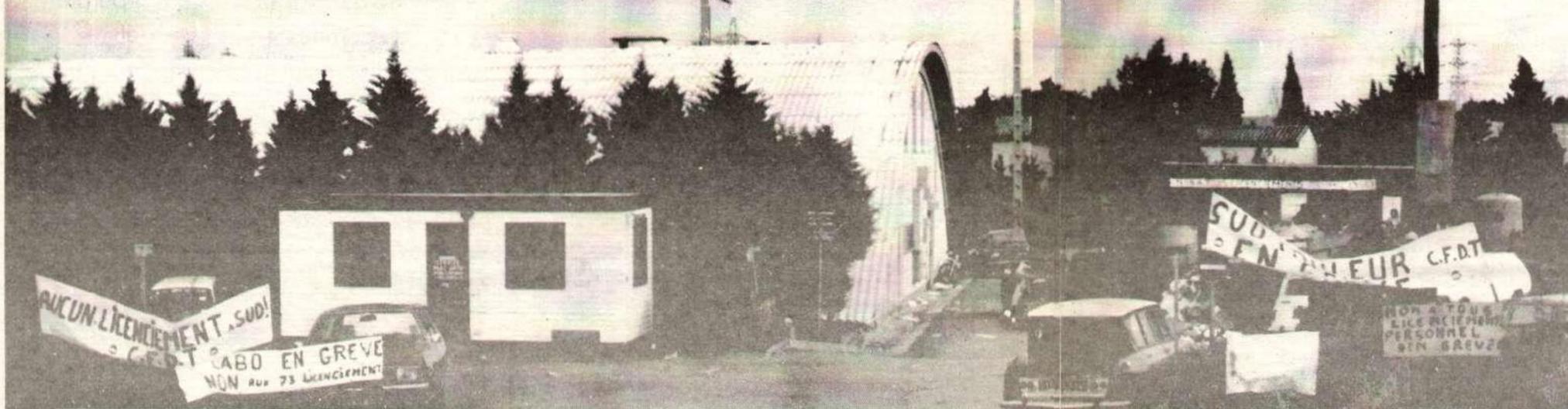
-d'imposer la garantie des paiements du groupe BSF par les biens personnels des frères Willot. Mais, on l'a vu, on ignore tout de leur gestion.

En somme, par ces mesures, le patronat textile a pu se débarrasser de concurrents sérieux quoique peu reluisants, mais il a les mains libres pour mener sa restructuration sur le dos des travailleurs.

D'ailleurs, les patrons sont tellement conscients que le rapport de force est encore en leur faveur qu'ils se permettent d'être intraitables dans les négociations salariales, imposant dans la profession un salaire minimum inférieur au SMIC. C'est que le rapport de force qui mettra en brèche leur intransigence, sera celui que les travailleurs bâtiront dans leurs entreprises, en exigeant des comptes précis, de manière à déjouer les pièges patronaux, et en s'opposant au démantèlement de l'outil de travail. D'aucuns résument cela en disant : « Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes! ».

A quelques jours de l'échéance fixée pour le compte-rendu des experts, de nouveaux indices inquiétants s'accumulent. Les travailleurs de Saint-Frères Cossart sont mis en chômage. Chez Rousseau, à Arras, un certain M. Harrison procède à des chronométrages et invite les ouvrières qui ne vont pas assez vite à faire un stage pour accélérer la production. Les représentants ouvriers au CCE demandent donc sa réunion d'urgence et proposent la date du 24 septembre.

Correspondant Nord



Limitrophe de Montpellier, installé sur la commune de St-Jean-de-Védas, Sud-Couleur c'est un laboratoire de traitement des pellicules et tirage photos qui compte 250 travailleurs. Suite au dépôt de bilan en février 1980 l'entreprise a été rachetée en location gérance par les Labos associés. A cette époque, la direction qui souhaitait d'abord 100 licenciements, en a demandé 50 et finalement, grâce aux actions des travailleurs, seules 17 personnes, qui avaient demandé à être licenciées pour toucher les primes, sont parties. Le 1er août 1981, la nouvelle direction annonce au CE son intention de licencier 73 travailleurs pour des raisons économiques. Le 10 août, réunis en assemblée générale et à l'appel de leur syndicat CFDT, les travailleurs décident la grève. Le 12 août, l'occupation des locaux est décidée, elle durera seule-

ment une nuit et un jour. Les choses vont très vite et le 13 août le protocole d'accord signé entre la direction et le syndicat CFDT précise que : — la demande d'autorisation des licenciements sera retardée de deux semaines, — aucune sanction de quelque nature que ce soit ne sera prise contre les participants à l'occupation des locaux, — deux journées de grèves seront payées (le 12 et le 13 août). Première action de lutte offensive depuis le 10 mai dans la banlieue de Montpellier, la grève de Sud-Couleur est importante à plus d'un titre dans ce qu'elle préfigure de potentialités ouvertes aux travailleurs dans la nouvelle situation politique. Nous avons voulu en montrer un aspect : le soutien des élus, et l'interview réalisée par notre correspondante de Montpellier en rend compte ainsi que les déclarations des re-

présentants du syndicat de Sud. Concernant la lutte des travailleurs, deux faits nous semblent marquer la grève. C'est d'abord cette volonté de maintenir le cap en l'opposant à tout licenciement et enfin c'est le changement de syndicat, le passage de la CFDT à la CGT. Pour cela, nous avons rencontré deux représentants du syndicat de Sud, Robert Boisson (ancien délégué CFDT et nouveau délégué syndical CGT) et Martine. Quant au PCML dont la presse locale a beaucoup parlé, nous avons demandé à C. Favier, porte-parole du Comité régional du PCML, de nous parler de son rôle dans cette grève.

Dossier réalisé par Michel LOPEZ

L'activité du PCML

Interview de Carine Favier porte-parole du Comité de parti régional Languedoc-Roussillon

On a beaucoup remarqué le soutien du PCML lors de la grève de cet été. Qu'en est-il ? Notre souci, depuis des années, a toujours été de développer, autour des travailleurs en lutte, la plus large solidarité des autres travailleurs d'abord, mais aussi plus largement de la population, des élus... Car c'est une nécessité pour gagner, et cela renforce l'unité de la classe ouvrière. Comment ? Eh bien, cela passe d'abord par l'information et la popularisation des revendications et de la lutte.

soutien, tracts, collectes... Et si nous portons une attention toute particulière aux questions de l'emploi, (et au soutien aux luttes contre les licenciements) c'est que nous pensons qu'elles restent aujourd'hui le problème numéro un, le plus aigu pour les travailleurs. C'est en même temps l'objet d'un débat au sein de la classe ouvrière et entre les syndicalistes. Quelle attitude adopter morceau ne va pas tarder à arriver, avec 650 licenciements prévus lors de la fermeture d'Eurocéral, d'ici fin 81. C'est un nouveau coup et pas des moindres, d'autant plus scandaleux que le trust Norton Lafarge, dont dépend Eurocéral, a fait dans cette entreprise le taux de profit le plus élevé de France durant ses années de pleine production. Et les bénéfices n'ont certes pas été réinvestis pour créer des emplois... Comment voyez-vous le développement de la situation ? La bataille est loin d'être terminée. Il faudra encore que les travailleurs se mobilisent pour obtenir l'annulation des 73 licenciements. Mais des points positifs ont été marqués. Bien sûr, la détermination des travailleurs et le renforcement de leur syndicat. Mais aussi le large soutien que les travailleurs ont su organiser autour de leur lutte, syndicats, élus, partis (PCF, PS, le notre); les nombreux articles de la presse locale ont porté sur la place publique le scandale de ces 73 licenciements. Mais les élus, le Conseil général... ne régleront pas seuls le problème des licenciements. La lutte reste nécessaire pour contraindre le patronat (à Sud couleur comme ailleurs...) à annuler les licenciements. Car comme il l'a montré lors de la lutte (répression fasciste) il n'est pas prêt à accepter « démocratiquement » de réduire ses profits. Il faut, et c'est sur ce point que nous continuons à insister: que les travailleurs de Sud restent mobilisés. Car, si depuis le 10 mai les conditions sont plus favorables pour les travailleurs, le patronat est là, toujours prêt à accroître ses profits. Mais la victoire est possible, et notre parti continuera à y travailler activement.



Le soutien des élus locaux

La lutte des travailleurs de Sud a vu se rassembler, très rapidement, un soutien extérieur important et ceci en plein mois d'août. Des maires, conseillers généraux, représentants de partis politiques sont venus soutenir les travailleurs en pleine occupation. La section syndicale de Sud a toujours eu à cœur d'informer les élus des problèmes d'emploi qu'elle a rencontrés ces derniers temps; ce souci d'information a été payant : neuf municipalités (Montpellier plus des petites communes avoisinantes), le conseil général, des partis politiques (PC, PCML) ont pris position pour la lutte des travailleurs.

Pour en savoir plus, je suis allé voir les maires de Laverune (M. Roque —PS) et de Villeneuve-les-Maguelone (M. Buisson —PC). Ils m'ont parlé de leur soutien à la lutte de Sud, de ce qui les motivait et du soutien à venir.

M. Roque (maire de Laverune) : « Le 10 mai a fait naître un grand espoir pour les travailleurs, mais les partis de gauche doivent rester vigilants notamment sur l'emploi... A la connaissance des licenciements à l'entreprise Sud couleur, sachant comme notre région est touchée par le chômage, il était nécessaire de tout mettre en œuvre pour éviter des licenciements abusifs sans s'immiscer dans les affaires de Sud. Notre soutien a été immédiat et nous n'avons pas porté de jugement positif ou négatif sur les formes que revêtait cette lutte (grève avec occupation). Notre soutien n'a pas un but électoraliste, c'est-à-dire qu'il n'est pas fonction de la présence ou non de travailleurs de Sud sur la commune, les travailleurs ne sont pas du matériel électoral; il est le résultat de notre engagement de militant et d'élu de gauche. »

« Pendant la lutte, j'ai pu manifester ce soutien en rendant visite aux travailleurs qui occupaient l'entreprise et en servant de relai auprès du Conseil général que j'ai alerté le jour même. Le Conseil général s'est engagé à examiner le dossier puisqu'il a un droit de regard sur la marche de l'entreprise en cas de licenciements abusifs. »

« La lutte des travailleurs de Sud est à replacer dans le cadre du combat de tous les travailleurs; c'est une grève légitime par rapport aux exigences des grévistes; présent, il faudrait que plus de travailleurs prennent conscience que c'est leur problème et construire ainsi un rapport de force plus important. »

« Pour l'avenir, notre soutien sera total et inconditionnel, les actions et les formes qu'elles prendront n'étant pas de notre ressort, mais en cas de nouvelle lutte nous serons aux côtés des travailleurs. »

M. Buisson (maire de Villeneuve) : « En juillet, j'ai reçu une délégation des responsables syndicaux de Sud et je les ai assurés de mon soutien total contre les 73 licenciements. Pendant le conflit, j'étais en congés et à mon retour, le maire de Fabrègues m'a informé de ce qui s'était passé. A l'initiative de ce dernier, une réunion a eu lieu le 4 septembre rassemblant des municipalités, des responsables syndicaux CGT, etc... adoptant une motion demandant une table-ronde entre la direction et les organismes de tutelle. Cette réunion par ailleurs peut entrer dans le cadre de la création d'un comité de soutien à la lutte des travailleurs de Sud. »

« D'autre part, nous avons parlé de cette lutte en conseil municipal qui a voté son soutien aux travailleurs de Sud. Par le passé, notre municipalité a déjà participé à des soutiens de ce genre. Des élus ont soutenu financièrement la grève des facteurs, des employés de Super M (1980). »

« Demain, nous sommes prêts à répondre aux travailleurs de Sud, nous sommes prêts à les soutenir en amenant une motion à la préfecture, par exemple... Le soutien aux travailleurs en lutte, c'est la politique de mon parti et celle de ma municipalité. La gauche au pouvoir représente un espoir pour les travailleurs, mais les choses ne viendront pas toutes seules. Il faut continuer à se bagarrer. J'ai soutenu une campagne dont l'un des thèmes était la lutte contre le chômage, mon action d'aujourd'hui est en droite ligne de cet engagement. »

■ Contrairement au «réalisme» souhaité par certains, votre syndicat —alors CFDT— a toujours exprimé une opposition de principe et dans les faits «contre tout licenciement».

— On veut garder notre emploi, tout simplement, et c'est bien normal. Pourquoi les petits payeraient-ils toujours? Quand on pense à tout le travail qu'on a fait à Sud-couleur et qu'ensuite on peut du jour au lendemain nous balancer au chômage en prétextant en plus, que ce serait notre faute (qualité du travail insuffisante etc...), là ça serait trop, on ne peut pas l'accepter!

— Le syndicat n'est pas très vieux, à Sud, on avait créé la CFDT en 1977, dès que les premières actions ont été menées. Elles ont été positives d'ailleurs, par exemple, moi, je suis rentrée en mars 77, au salaire de 1500F et en janvier 78, je touchais 2000F net. Et tout ça, grâce aux actions de débrayages.

— Même si on n'avait pas assez, à l'époque, le souci du renforcement du syndicat, celui-ci a gagné la confiance de beaucoup de travailleurs. C'est aussi parce qu'on a su prévoir à l'avance les mauvais coups de la direction. En mars et avril 79, on a commencé à annoncer que la direction allait tenter de faire des licenciements en septembre 79, après la grosse saison d'été. Et nous nous sommes préparés, tous et toutes, pour nous opposer à ces licenciements. Nos explications ont démonté les arguments de la direction, et petit à petit, s'est construit l'état d'esprit selon lequel il n'est pas normal d'accepter les licenciements, qu'ils ne sont pas une fatalité, mais un moyen pour le patronat de faire plus de profits...

En même temps, nous avons mené des petites batailles quotidiennes sur des petits problèmes, de petites revendications, on a essayé de ne jamais baisser les bras face aux attaques de la direction. Une fois d'ailleurs, une ouvrière non syndiquée qui n'était pourtant pas du côté du patron, nous a dit: «Oh! Vous, vous êtes toujours contre les patrons». Tant qu'on nous dit ça, c'est qu'on est sur la bonne voie, et aujourd'hui, elle a pu mesurer que nous avions raison. Tout ça pour dire que la position du syndicat CFDT de Sud et des travailleurs de Sud contre tout licenciement, ce n'est pas venu tout seul, d'un

seul coup. C'est en luttant chaque jour sur chaque petit problème, c'est en mobilisant les travailleurs à chaque occasion que petit à petit, s'est créé cet état d'esprit qu'on peut gagner et qu'il faut lutter.

— Un autre facteur a aussi son importance: depuis le début du syndicat, nous avons eu à cœur d'intéresser les travailleurs de Sud aux luttes des autres travailleurs. Quelquefois cela a été facilité parce que le mari ou la femme de l'une ou l'un d'entre nous travaillait dans une entreprise en lutte, mais c'est une orientation constante de notre syndicat à Sud. Ainsi, nous avons eu cours de ces deux dernières années, soutenu activement (collectes, messages, délégations et bien sûr, information des travailleurs de Sud), les luttes de la SPAPA, Monoprix et Super M, SMTU (bus de la ville), Renault pour les principales à Montpellier, mais également Vallourec, la SAFT et les mineurs d'Alès pour le Gard.

■ C'étaient essentiellement des syndicats CGT qui étaient à la tête de ces luttes...

— Cela ne nous a posé aucun problème en tant que syndicat CFDT de Sud, pour nous, c'étaient des ouvriers comme nous, ils avaient besoin d'aide et c'est ce qui a compté pour nous. C'est la solidarité de classe, c'est normal. En même temps, nous les informions de nos problèmes, des menaces de licenciements, ce qui fait qu'ils étaient au courant et en retour, la plupart d'entre eux sont venus nous témoigner leur soutien cet été.

Cette solidarité aux travailleurs en lutte, à beaucoup joué à Sud. Ça a fait progresser l'idée de la lutte, de voir que ça bougeait ailleurs, de rencontrer des travailleurs en lutte. Tout cela a contribué à forger cet état d'esprit pour la lutte.

Enfin, le chômage important de la région et surtout à Montpellier, ne laisse guère d'issue que se battre contre les licenciements. Chaque année, on voit revenir les saisonniers qui nous expliquent leur impossibilité à trouver du travail.

■ Le second fait marquant, c'est le soutien que vous ont apporté de nombreux maires et d'autres élus.

— Il faut dire qu'ils étaient bien au courant, parce que, en 1979, nous étions allés les voir. Nous avions volontairement consacré beaucoup de temps à ce travail, à les informer de notre situation. Nous avons également contacté tous les partis politiques.

Le soutien des élus a été rapide et cela a encouragé les travailleurs de voir que les maires des villages venaient jusque dans l'usine pour nous soutenir. Nous donnons pour exemple, l'intervention de M. Bouyeron (Vice-président du Conseil général), appelé et accompagné par M. Roque (PS), maire de Laverune, qui est venu à l'usine pendant l'occupation. En pleines négociations avec le représentant de la direction, M. Ramus et l'inspecteur du Travail, il a déclaré qu'il venait apporter son soutien financier et moral aux grévistes, et promis que le Conseil général allait étudier le dossier de Sud. Il fallait voir la tête de la direction, son moral en a pris un coup!

Le maire de Fabrègues, M. Vincent Tomas (PCF), a également eu un rôle actif. Sur son invitation, notre syndicat a exposé la situation devant le Conseil municipal qui a mandaté trois délégués pour organiser une rencontre entre les maires des huit communes qui entourent Sud-couleur afin d'une action commune. Cette réunion a eu lieu le 4 septembre dans la mairie de St-Jean-de-Védas. Une motion en est issue, et nous pensons que si cette motion ne reste pas seulement sur le papier, si elle est effectivement mise en œuvre par les élus, cela nous sera d'une grande utilité dans la lutte contre ces licenciements.

■ Un autre événement a fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale: il s'agit de votre passage de la CFDT à la CGT.

— Notre syndicat, depuis sa création, a toujours eu pour objectif la défense des intérêts des travailleurs au delà des étiquettes syndicales. Notre soutien à de nombreuses grèves menées par la CGT, au moment même d'ailleurs où la division entre CGT et CFDT était importante, en est une preuve.

Avec la ligne confédérale CFDT et les représentants locaux, les divergences se sont accumulées. Ainsi, nous avons protesté par écrit contre un article signé du responsable de l'UD dans la presse locale, et qui affirmait des contrevérités sur la grève de la SMTU (bus de la ville) en janvier 81.

Depuis l'élection de Mitterrand, la CFDT a révisé ses revendications dans le sens de la baisse sur le problème de l'emploi —problème auquel nous sommes confrontés et qui est vital pour nous—. Une circulaire du bureau national affirme clairement que dans certaines conditions, etc... etc... il faut accepter les licenciements. Ça, on ne peut l'accepter.

Dernièrement, il y a eu la signature par la CFDT de l'accord sur la durée du temps de travail, où pour nous, le négatif l'emporte sur le positif.

Pour toutes ces raisons, et face au soutien très tiède et peu efficace des instances locales CFDT avant et pendant la grève, nous avons décidé après discussion, le changement de syndicat. Face à cela, la CFDT a perdu son sang froid, et dit beaucoup de choses, nous précisons simplement que c'est toute la section CFDT qui est passée à la CGT, et que depuis, nous avons doublé les rangs de notre syndicat CGT. Nous pensons d'ailleurs que ce n'est pas suffisant, et appelons d'autres travailleurs à nous rejoindre.

■ Un dernier mot, quelles échéances importantes et quelles perspectives avez-vous?

Si tout se passe normalement, et si l'inspecteur du Travail, ce que nous espérons, respecte ses engagements, le 28 septembre nous devons le rencontrer pour lui exposer notre dossier. C'est le 15 octobre qu'il doit donner sa réponse quant aux licenciements.

D'ici là, nous continuons à mobiliser les travailleurs, nous allons mettre sur pied des actions et en même temps essayer de développer l'information et le soutien de l'ensemble de la CGT sur la ville. Car encore rien n'est définitivement gagné pour le moment.



Après la victoire, on quitte l'usine occupée...

DROITS NOUVEAUX DANS L'ENTREPRISE

RENFORCER LES CAPACITES
DE LUTTE DE LA CLASSE OUVRIERE

En matière de droits des travailleurs dans l'entreprise, les premières dispositions gouvernementales, en particulier la loi d'amnistie, ont renversé la tendance qui prévalait sous Giscard-Barre. Tout alors allait dans le sens de la restriction, de la limitation, de la repression, ceci valant pour l'action et l'organisation syndicale.

Sur la fin du septennat giscardien, les lois antigrève se multipliaient en même temps que les procès, poursuites, sanctions contre des militants ou des organisations syndicales, le plus souvent de la CGT.

La direction de Peugeot était allée jusqu'à poursuivre Georges Ségué pour avoir dénoncé les conséquences de la politique anti-syndicale de cette direction et sa responsabilité dans la mort d'un militant CGT de Sochaux.

UNE TENDANCE
RENVERSEE

Les lois anti immigrés, (telle la loi Bonnet), avaient montré dès leur première application, leur caractère antigrevé: expulsions pour fait de grève, pour activité syndicale... Sous bien des aspects, la loi Peyrefitte, d'autres en préparation, visaient tout bonnement, à faire de l'action revendicative et de l'activité syndicale de lutte de classe, un délit, à briser les organisations syndicales de la classe ouvrière fondant leur action sur cette base et réduire le syndicalisme en France à ce qu'il est supposé être au Japon ou en Allemagne: un syndicalisme organisant face à la crise la coopération entre les travailleurs et leurs exploités.

Ce bref retour en arrière, loin d'être d'ailleurs exhaustif, (les mesures et projets fleurissaient tous azimuts pour étouffer toute résistance aux conséquences dévastatrices pour les travailleurs du redéploiement giscardien) permet de mesurer l'importance de la rupture que peuvent représenter la loi d'amnistie, l'abrogation promise des lois Bonnet, Peyrefitte...

L'importance de ce changement n'a échappé à personne, pas aux patrons en tout cas, qui ne manquent pas d'opposer une vive résistance à sa mise en œuvre, en matière d'amnistie par exemple.

Extirper ces herbes particulièrement mauvaises semées par le Pouvoir antérieur, reste donc à l'ordre du jour, en même temps qu'il s'agit de savoir ce qui va être planté sur le terrain ainsi dégagé.

Il est incontestable que la situation ouverte le 10 mai offre la perspective d'avancées non négligeables pour la classe ouvrière, sa capacité d'organisation et de lutte sur la base de ses intérêts de classe.

NOTRE OPTIQUE
POUR DE
NOUVEAUX DROITS

Or aujourd'hui, le capitalisme est toujours là, et avec lui, l'antagonisme irréductible qui oppose la classe ouvrière dominée, exploitée, à la classe capitaliste exploitée et dominante.

Dans ces conditions, sur quelle voie faut-il avancer en matière de droits et libertés pour que soit consolidée, renforcée la capacité de combat de la classe ouvrière contre ses exploités? Est-ce celle de la participation à la gestion de l'économie, aux conseils d'administration des entreprises, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique industrielle?

Nous ne le pensons pas: pas plus aujourd'hui qu'hier, puisque les conditions fondamentales (le système capitaliste) ne sont pas changées.

Par contre, il faut avancer dans le sens de l'extension des possibilités d'organisation, d'expression, de lutte de la classe ouvrière. Il faut élever des barrières face à l'arbitraire patronal. Il faut que le nouveau pouvoir traduise dans les faits ses engagements en faveur des travailleurs, car beaucoup dépend de ses propres décisions.

Il s'agit en somme d'accroître les moyens pour la classe ouvrière de s'opposer à son ennemi, de mener sa lutte émancipatrice, pour la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme.

QUELQUES POINTS
ESSENTIELS

C'est dans cette optique que le type de revendications de droits et libertés nouveaux suivants, nous paraissent particulièrement importants:

Pour ce qui relève de la responsabilité immédiate du Pouvoir:

- engagement à ne pas utiliser la force publique contre les travailleurs en conflit avec leur employeur.

- levée de toute restriction au droit de grève (abrogation des décrets, lois actuelles qui le restreignent dans divers domaines ou secteurs)

- dissolution des officines patronales qui ont fait leurs preuves dans l'action violente anti-ouvrière et antisyndicale: CSL (ex CFT), SAC en particulier

- droit d'organisation politique dans l'entreprise

Pour limiter l'arbitraire patronal:

- obligation pour l'employeur de faire la preuve de la faute (y compris devant une juridiction comme les Prud'hommes) avant tout licenciement individuel.

- possibilité de poursuite (et de sanctions sévères) contre les employeurs entravant l'action et l'expression syndicale (entrave aux déplacements de délégués, mu-

tations...) ou l'action revendicative (lock out, remplacement de grévistes par d'autres personnels...)

- droit de veto contre les licenciements collectifs, pour les travailleurs et leurs représentants.

Pour ce qui concerne l'extension des droits d'organisation et d'expression dans l'entreprise:

- droit à la présence syndicale dans toute entreprise quel que soit le nombre de ses salariés: sous forme de section ou de délégué, de visite de représentants des organisations syndicales représentatives de la branche ou de la localité

- heure mensuelle d'information syndicale dans toute entreprise (et sur le temps de travail)

- égalité totale en matière de droit syndical ou du travail entre Français et immigrés.

UN ENJEU DE TAILLE

Il ne s'agit que de quelques points, qui paraissent essentiels. Les organisations syndicales ont elles-mêmes largement développé leur réflexion et leurs propositions dans ce domaine; le gouvernement lui-même a établi des projets qui seront débattus d'ici la fin de l'année.

La CGT en particulier, pour cette rentrée, avait mis l'accent sur ces questions, y consacrant ses deux premières conféren-

ces de presse, les 3 et 7 septembre, avec une optique tout à fait proche de la notre sous certains aspects. Ainsi G. Gaumé, présentant le 7 septembre les propositions de la CGT «pour la restauration et l'extension des droits des salariés» indiquait: (...) «étendre les droits des travailleurs et donc aussi de leurs organisations syndicales, est une nécessité première et absolue pour développer et donner une grande assise à leur capacité d'action revendicative qui est et reste la donnée fondamentale dans un système où la lutte des classes et les rapports de forces dominent et régulent les conflits et les relations de travail» (...) «Ce qui est essentiel et fondamental, c'est de renforcer la capacité d'action et donc les droits des travailleurs afin de promouvoir un rapport de force supérieur...»

Par ailleurs, les propositions de la CGT incluent la plupart des points présentés ci-dessus.

L'enjeu —la capacité de combat autonome de la classe ouvrière— et les possibilités d'avancées ouvertes ne doivent pas nous échapper. Il y a là, pour que l'avancée soit la meilleure possible, matière à un combat et à une mobilisation que ne doivent pas masquer des préoccupations plus immédiates.

Gilles CARPENTIER



De nouveaux droits pour les travailleurs dans l'entreprise. L'enjeu: pouvoir mieux combattre l'exploitation.



GALERIES LAFAYETTES

Au hit-parade de la répression

Le 22 septembre, 3 délégués CGT des Galeries Lafayette de Paris —dont deux femmes— passent en justice. Accusés d'avoir mis des affiches «à caractère politique» (appel à voter pour la gauche aux législatives), ils vont défendre dans ce procès exemplaire, la liberté syndicale dans l'entreprise.

La direction des Galeries Lafayette ne lâche toujours pas pied. Son objectif est et reste: casser l'organisation syndicale des travailleurs qui s'oppose le plus à ses projets, casser la CGT. Peu lui importe, semble-t-il, un contexte politique qui a changé.

D'abord, l'attaque financière:

31649,96 F, telle est la somme énorme due par les Galeries aux onze délégués CGT depuis le mois de janvier. C'est le total des amputations au salaire, pour non paiement d'heures de délégation. (cf HR N° 1242)

Mais la répression financière ne suffit pas, puisque les délégués continuent à appliquer l'ancien règlement qui avait été acquis par la lutte depuis plus de 30 ans. En août dernier, s'appuyant sur la signature d'un protocole d'accord par la CFTC et FO (35% aux élections professionnelles à eux deux), la di-

rection opère un nouveau pas: elle supprime les heures de délégation accordées aux suppléants et ne concède plus qu'un crédit de 20 heures de délégation par organisation en plus de la loi. C'est inacceptable pour la CGT et la CFDT. C'est un recul important par rapport à la pratique antérieure. Les deux syndicats réclament le paiement de leurs heures de mandat en Prud'hommes. Un jugement sera rendu à la fin de l'année.

Parallèlement, la direction des Galeries, et plus précisément le sous-directeur des relations sociales, a entrepris une autre campagne antisindical, volet indispensable à l'opération de laminage: il s'en prend au droit d'expression. Depuis le 10 mai, la CGT a été assignée trois fois au Tribunal des Référés, suite à des distributions de tracts ou des affichages. Le 12 juin pour une affiche appelant à

voter à gauche pour amplifier la défaite de la droite, début août pour une affiche contre la bombe à neutrons, fin août pour un tract appelant à un meeting CGT sur l'Irlande. La direction plaide l'interdiction de l'affichage dit «politique», en référence à la loi actuelle, loi dont la CGT demande la suppression.

Par trois fois, le Tribunal des Référés a débouté la plainte de la direction, la jugeant irrecevable. Pour le premier procès, le 12 juin, l'ordonnance des Référés concluait: «Le caractère politique, que peuvent présenter les informations syndicales plus spécialement en période électorale, constitue une difficulté sérieuse, qui relève exclusivement de l'appréciation du Juge du fond»

L'attaque change donc de terrain, et la direction des Galeries saisit le Tribunal d'Instance du 9ème arrondissement de Paris.

C'est le 22 septembre que doit être jugée cette question de fond, du contenu de l'information syndicale.

A cette occasion, la CGT

des Galeries appelle à une mobilisation de tous les travailleurs, pour défendre un droit dont on voit tout de suite l'importance. Elle est appuyée par l'Union syndicale du commerce parisien, l'Union départementale de la Seine, et la Confédération elle-même qui a choisi Charles Léderman pour sa défense.

Il est absolument intolérable aujourd'hui, qu'un tel procès puisse avoir lieu, et que les attaques contre les syndicalistes se poursuivent.

Ce procès aura donc valeur d'exemple. D'abord parce qu'il se rapporte entièrement à la période ouverte le 10 mai (les faits reprochés datent des législatives), et surtout parce qu'il aborde la question de fond du droit d'expression des salariés dans l'entreprise, et de leurs organisations.

Il est grand temps d'en finir avec ce statut de non citoyen que les patrons veulent maintenir sur le lieu de travail. Le droit à la parole ne se découpe pas en rondelles.

Claire MASSON

APRES LA LOI BONNET, UNE LOI BONNET-BIS?

Une trentaine d'associations d'immigrés, de syndicats, d'associations et d'organisations démocratiques de solidarité avec les travailleurs immigrés, viennent de faire connaître leur point de vue sur les trois projets de loi du gouvernement relatifs aux « conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France », aux « associations dirigées en droit ou en fait par des étrangers » et à « l'emploi des travailleurs étrangers en situation irrégulière ».

Nous donnons ci-dessous l'essentiel de cette analyse concernant le premier de ces projets.

Sur ce terrain, le nouveau pouvoir, à travers ses engagements et promesses électorales, avait laissé espérer une rupture réelle avec la politique antérieure, une avancée significative dans le sens de l'égalité des droits entre Français et immigrés, vers la fin d'une politique d'arbitraire à l'égard d'une partie du peuple travailleur de notre pays.

Il est très grave de constater qu'il n'en est en fait rien quant au fond : au-delà de mesures ponctuelles et transitaires aux caractères positifs certains, la politique que dessinent ces projets « ne modifie pas la politique d'immigration pratiquée par le pouvoir antérieur (politique d'exclusion) et sur certains points aggrave même la loi Bonnet. »

Nous partageons cette appréciation générale extraite de l'analyse dont le texte suit, et qui indique clairement que la lutte pour l'égalité des droits entre Français et immigrés reste totalement à l'ordre du jour.

Gilles CARPENTIER

Cette analyse du projet de loi « conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France » comporte deux parties, la première étant intitulée : « Maintien et renforcement des dispositions combattues par la gauche » (lors de l'adoption de la loi Bonnet par le Parlement).

CONTROLE AUX FRONTIERES

Au lieu de revenir à une libéralisation de l'entrée sur le territoire français (retour au texte de 1945, modifié au 11 juin 1975 — « Tout étranger doit, pour entrer en France, être muni des documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements en vigueur »), le projet de loi non seulement maintient les conditions d'entrée imposées par la loi Bonnet (garanties de rapatriement, autorisations nécessaires pour exercer une activité professionnelle — article L. 341-2 du Code du Travail) mais en ajoute de nouvelles : « ... tout étranger doit être muni, sous réserve des conventions internationales, des documents prévus par décret en Conseil d'Etat et relatifs, notamment à la justification de son séjour et aux garanties de rapatriement. »

Le projet de loi ne pré-

cise pas quels sont ces documents, mais en se référant à la circulaire Defferre N° 17/6 du 5 août 1981 relative au contrôle de la circulation transfrontière, qui reprend d'ailleurs, en l'aggravant une circulaire Bonnet N° 77-506 du 30 novembre 1977, on sait quels sont les documents actuellement exigés, à savoir :

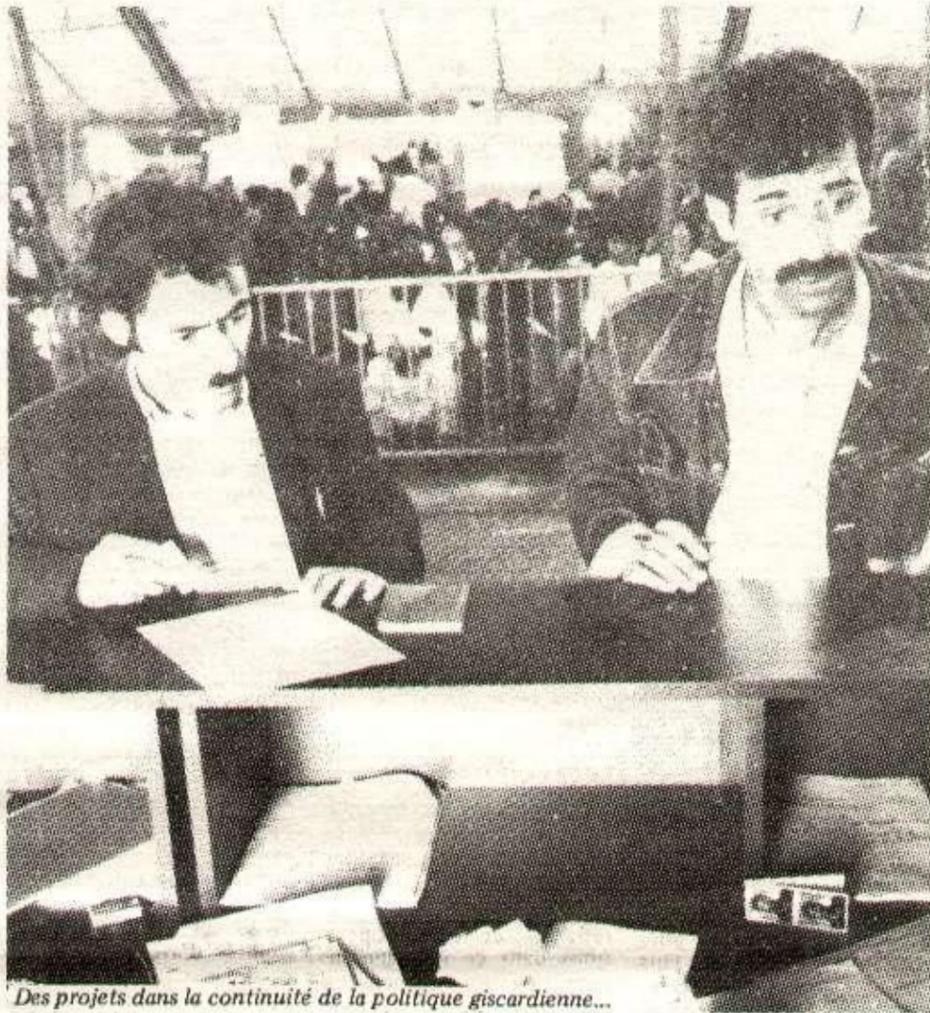
— pour les visites familiales de courte durée : certificat d'hébergement (avec indication notamment du lien de parenté, de la profession de l'auteur et de son employeur) et photocopie du titre de séjour du parent qui reçoit le visiteur ;

— pour les voyages d'affaires de courtes durée : documents précisant la profession et les établissements ou organismes par lesquels les étrangers sont attendus ;

— pour les voyages d'agrément : documents relatifs à l'organisation du séjour projeté et aux lieux de destination exacts ;

— pour l'ensemble des voyageurs : billet aller-retour incessible et justification d'une activité professionnelle dans le pays d'origine.

REFOULEMENT DES ETRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIERE



Des projets dans la continuité de la politique giscardienne...

L'article du projet de loi consacré aux pénalités :

— aggrave la peine d'amende : maximum relevé de 3 500 francs à 8 000 francs.

— introduit comme peine accessoire le refolement et en cas de récidive, l'interdiction du territoire français.

Le refolement, actuellement mesure administrative, devient ainsi une peine accessoire ordonnée par le juge pénal en même temps que les peines principales. De plus, ce dernier peut ordonner la reconduction à la frontière, mesure jusque-là inexistante en droit français. Seul l'étranger expulsé pouvait être reconduit à la frontière (art. 23 de l'Ord. 45 mod. par la loi Bonnet).

Il est à craindre que cette procédure ne soit expéditive, dans la mesure où le texte n'empêche pas la saisine directe (ex-flagrants délits) du juge pénal. Aussi, les éléments sur « la situation familiale du prévenu » et sur « les conditions de séjour » (al. 2 art. 19 PL) demeureront-ils lettre morte lors de cette procédure.

De plus, le refolement comme peine accessoire semble devoir être automatique, car le texte ne prévoit pas de régularisation au cas où le tribunal n'ordonne pas la reconduction à la frontière. Dans ce dernier cas, l'étranger en situation irrégulière demeurera un clandestin et deviendra un « futur interdit du territoire français » (peine prévue en cas de récidive — dernier al. art. 19 PL).

EXPULSION POUR MENACE GRAVE A L'ORDRE PUBLIC

Le projet de loi établit une liaison définitive entre la condamnation pénale et le trouble à l'ordre public (art. 23). Or, ces dernières années, une véritable bataille juridique a été menée devant les juridictions administratives contre les pratiques du gouvernement précédentes en la matière. Le Conseil d'Etat a rendu plusieurs arrêts favorables aux immigrés en rejetant la nécessaire liaison entre ces deux notions (exemple arrêt Dridi). Le projet de loi non seulement remet en question cette jurisprudence, mais légalise définitivement la double pénalisation des immigrés, pratique maintes fois dénoncée par le passé.

Le projet de loi maintient également l'expulsion pour motif politique en la privant de toute garantie procédurale (art. 26). Le ministre de l'Intérieur pourra invoquer l'« urgence absolue » (le texte ne donne aucune définition de cette notion) pour expulser tout étranger dont la présence (et non les actes) constitue une « menace grave pour l'ordre public ». (...)

Le projet de loi prévoit des catégories trop restreintes d'étrangers non expulsables (art. 25). Il ne prévoit aucune garantie de maintien sur le territoire pour les immigrés ayant un conjoint et/ou des enfants de nationalité française et qui ont moins

de 20 ans de résidence en France.

Les auteurs de l'analyse notent ensuite que le projet maintient la détention administrative et l'étend aux refolements. Ils rappellent à ce sujet des interventions du Parti socialiste, à l'époque de la discussion de la loi Bonnet, au Parlement, auprès du Conseil Constitutionnel, contre l'intermède administratif (le Conseil Constitutionnel l'avait d'ailleurs jugé anticonstitutionnel en cas d'expulsion, et le gouvernement antérieur l'avait réintroduit pas la loi Peyrefitte).

Ils signalent en outre que le projet gouvernemental maintient la loi Bonnet dans les « départements d'outre-mer ».

Dans une deuxième partie, ils relèvent des « imprécisions et lacunes volontaires ou involontaires ».

CONTROLE AUX FRONTIERES

Le texte ne précise pas : — si la production des documents obligatoires pour l'entrée en France confère un droit à l'admission en France. La circulaire Defferre N° 17/6 du 5 août 1981 nie le droit à l'admission.

— quelle autorité aura pouvoir pour ordonner le refus de séjour. La circulaire Defferre (précitée) laisse le pouvoir d'appréciation aux agents chargés du contrôle, ce qui risque d'entraîner des pratiques arbitraires et racistes.

Arbitraires, parce que les contrôles reposent sur les

sentiments intimes et la subjectivité du fonctionnaire qui en est chargé ; racistes, parce qu'il est évident que certaines catégories d'étrangers sont plus directement visées que d'autres et font actuellement les frais de ces pratiques.

REFOULEMENT DES ETRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIERE

Le texte :

— ne précise pas s'il est applicable aux personnes actuellement en situation irrégulière et qui ne seront pas régularisées (application rétroactive).

— ne prévoit pas de régularisation des étrangers pour lesquels le tribunal pénal n'aura pas ordonné de mesure de refolement (maintien dans la clandestinité).

EXPULSION POUR MENACE GRAVE A L'ORDRE PUBLIC

Le projet de loi reprend les notions imprécises contenues dans les textes antérieurs sans les définir, à savoir :

— « menace grave à l'ordre public »

Le projet de loi est en retrait par rapport à la circulaire Defferre N° 81-47 du 6 juillet 1981 qui prévoit comme condition à l'expulsion la « nécessité impérieuse d'ordre public » en l'associant d'exemples concrets : trafic (et pas seulement usage) de drogue, affaire grave de proxénétisme ou coups et blessures, attentat à la pudeur ou viol, vol qualifié.

De plus, cette notion semble dans l'esprit du rédacteur du texte recouvrir deux réalités distinctes : l'une en situation normale associée à une condamnation pénale (art. 23) et l'autre en situation exceptionnelle, motivée par l'« urgence absolue » (art. 26) (voir exposé des motifs). Cette imprécision engendre une totale confusion.

— « urgence absolue »

Aucune définition de cette notion n'est donnée dans les textes. Or, l'exécution d'une mesure d'expulsion sans aucune garantie procédurale est particulièrement grave et ne devrait par relever exclusivement de l'appréciation, à un moment donné, par le ministre de l'Intérieur.

Conclusion : l'analyse de ce projet de loi fait ressortir de façon évidente son caractère répressif. Ce texte se situe dans la droite ligne de la politique antérieure et de la loi Bonnet. Aussi est-il impérieux qu'il soit retiré dans son intégralité et que s'instaure un réel débat sur l'immigration avec toutes les parties en présence en vue de garantir l'égalité des droits.

ABONNEMENT

1 mois (4n°) : 18F Soutien : 30F

3 mois (12n°) : 54F Soutien : 100F

6 mois (24n°) : 108F Soutien : 150F

Abonnez-vous, abonnez vos amis
S'abonner un moyen pratique
pour avoir le journal

DECENTRALISATION ETAT : LA FORME PAS LES FORMES

Les préfets ravalés au rang de Commissaire de la République pour représenter des ministères techniques au niveau de la région (équipement, affaires sanitaires et sociales, etc...), les présidents de conseils régionaux élus au suffrage universel, héritant du pouvoir exécutif des préfets... La loi de décentralisation votée par le Parlement les 11 et 12 septembre, va-t-elle plonger la France dans l'anarchie et consacrer le démantèlement de l'Etat, comme le prétendent les barons du RPR?

«Vivre et travailler au pays», partagée par des millions de travailleurs, surtout en cette période de crise, cette aspiration va-t-elle enfin être satisfaite par la loi Defferre? Est-ce la fin de ces décisions prises, en haut lieu au nom d'intérêts bien souvent contraires à ceux des populations concernées? Comment le projet de décentralisation peut-il s'articuler avec celui des nationalisations? Quelles transformations économiques reflète ce projet qui prétend briser la tutelle de l'Etat sur la gestion des affaires locales? Il serait hasardeux de présumer dans le détail des conséquences d'une loi dont les modalités d'application n'ont pas encore été décidées. Cependant, on peut d'ores et déjà préciser le contexte dans lequel se présente l'actuelle loi de décentralisation.

Léon CLADEL

Depuis qu'il existe, l'Etat a connu le besoin de s'adapter aux conditions économiques nouvelles dans lesquelles s'exerce sa domination. Le projet de décentralisation correspond à cette nécessité. On a assisté dès la fin de la guerre à la mise en place de structures régionales, et l'idée de régionalisation ne date pas d'aujourd'hui. De Gaulle ne déclarait-il pas le 24 mars 1968 à Lyon : «L'effort multiséculaire de centralisation qui fut longtemps nécessaire à notre pays pour réaliser et maintenir son unité malgré les divergences des provinces qui lui étaient successivement rattachées, ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de

demain». C'est de Gaulle qui par la réforme du 14 mars 1964 avait mis en place les préfets de région, la conférence administrative régionale et la Coder (Commission de développement économique régionale). Giscard d'Estaing préparait semble-t-il une vaste «réforme des responsabilités des collectivités locales». Cette décentralisation que beaucoup ont appelé de leurs vœux semble répondre à un besoin du capitalisme parvenu à un haut degré de concentration de réadapter son pouvoir et d'alléger l'Etat de certaines charges. Giscard, dans «*Démocratie française*» n'affirmait-il pas qu'«il est contraire au principe libéral du pouvoir de traiter au sommet des questions qui peuvent être réglées à la base»?

Il apparaît que la loi de décentralisation votée par le PS répond aussi — mais d'une façon différente bien sûr — à la nécessité d'alléger l'Etat de certaines tâches afin de lui donner encore plus de moyens pour conduire la restructuration et la concentration des monopoles, afin de conduire la guerre économique à l'extérieur. C'est en tout cas l'objectif visé par Jacques Delors qui écrit dans «*La démocratie à portée de la main*», page 215 : «*Comment un Etat, dont les muscles sont engourdis par une sorte d'anémie grasseuse, pourrait-il retrouver la flexibilité, la pugnacité, l'efficacité qui lui font défaut? Certainement pas en tout cas, en lui confiant sans cesse de nouvelles tâches. D'où la nécessité de "mettre à plat" les divers rouages de l'Etat et de reconstruire dans un délicat jeu de patience, une machine politique et administrative, allégée de ses tâches inutiles, toujours disponible pour attaquer une tâche prioritaire, judicieusement décentralisée pour éviter l'apoplexie à la tête.*». Aux régions incomberaient de nouvelles tâches pour le «*développement économique et social régional*», elles seraient invitées à se consacrer à l'aide aux entreprises en difficultés et à la naissance de nouvelles entreprises par la participation au capital des sociétés de développement régional. Dans le même temps, seraient décentralisés sous la compétence des commissaires de la République (ex-

préfets) : la Direction régionale de l'équipement, les Affaires sanitaires et sociales, l'Agriculture, l'INSEE, ainsi que les organismes régionaux du tourisme. Autant de services régionaux qui seraient détachés de la tutelle des ministères. Cette réadaptation de ses structures permettrait à l'Etat de se consacrer avec plus d'efficacité, par le biais des nationalisations, à la construction de «*filiales*» et de monopoles capables d'affronter la concurrence mondiale.

Autre avantage de la décentralisation souligné par Jacques Attali, conseiller spécial de Mitterrand, lors d'un colloque organisé en décembre 78 sur ce sujet : «*... Il est préférable à tout système social qui gère une crise, de faire partager au maximum la responsabilité de la crise à un grand nombre d'acteurs du débat social plutôt que d'apparaître comme le point central.*».

«Aux communes la gestion de la vie quotidienne, au département le social, à la région l'économique.» Ce résumé succinct de la redistribution des compétences ne signifie pas un affaiblissement de l'Etat. Bien au contraire. Il s'agit plutôt de donner un profil plus mince et plus musclé à un Etat qualifié par certains «*d'impotent à force d'être omnipotent*», afin de lui permettre une intervention plus efficace à un moment où les nationalisations vont renforcer la concentration du capital.

RENAULT LE MANS

L'alarme est sonnée

La politique patronale a-t-elle changé depuis le 10 mai? C'est une question-clé pour les travailleurs au moment du bilan des 100 jours du gouvernement de gauche.

Les situations peuvent être différentes d'une entreprise à l'autre. La réponse à cette question reste partout la même : sans lutte, aucun changement ne rentrera dans les faits. Même dans les entreprises nationalisées, où logiquement, les directives gouvernementales devraient plus facilement devenir réalité.

A la SNIAS-St-Nazaire, malgré la loi d'amnistie, les 7 délégués licenciés ne sont toujours pas réintégrés. Chez Renault non plus, la direction ne montre guère de bonne volonté à répondre aux revendications ouvrières. Les ouvriers du Mans lui ont donné, le 10 septembre dernier, un premier avertissement, en débrayant 1h30. A Sandouville, plusieurs arrêts de travail ont eu lieu. Ailleurs, les cahiers de revendications sont déposés.

«*Augmentation uniforme de 500 francs*» dit la CGT. «*Revalorisation uniforme de 400 francs et 70 francs chaque fois que le coût de la vie dépasse 1%*» dit la CFDT.

Malgré la difficulté à établir une revendication unique sur les salaires, les deux syndicats CGT et CFDT de Renault-Le Mans avaient décidé d'appeler ensemble à l'action. La répon-

se des travailleurs était prête.

Plus de 70% des 9 000 travailleurs de Renault-Le Mans ont débrayé jeudi 10 septembre pendant 1h30. Situé en milieu de journée, c'est l'arrêt de travail le plus important depuis 10 ans à l'usine du Mans.

Le mécontentement des travailleurs de Renault, accumulé depuis des années, s'est amplifié depuis le 10 mai, face à une direction qui «*n'accepte pas les changements et entretient une attitude revancharde*».

Le 9 septembre, lors du Comité d'entreprise, la direction refusait d'augmenter les salaires de plus de 12% dans toute l'année 81 (alors que les prix promettent de frôler les 16%), avec un palier à 10,5% au 1^{er} octobre.

Pour la prime de fin d'année, c'est bien pire encore : plus 6,47%.

Depuis 10 ans, l'érosion des salaires a été importante à l'usine du Mans, et les trois plans Barre successifs ont beaucoup entamé le pouvoir d'achat des travailleurs de la Régie. Pour la région, les salaires Renault ne sont plus un exemple pour les travailleurs de la métallurgie. Il s'en faut.

Le refus méprisant de la direction de renverser la vapeur méritait bien un premier avertissement. Un avertissement de poids. Les délégués CGT et CFDT quittaient la réunion, et appelaient en commun au débrayage pour le lendemain.

Devant les travailleurs rassemblés, les deux syndicats ont présenté une lettre commune envoyée au premier ministre, demandant à Pierre Mauroy d'intervenir auprès de la direction de Renault pour appuyer leurs revendications : «*S'il n'est pas question d'exiger tout, tout de suite, le changement souhaité par le bulletin de vote, avait cependant pour objectif principal pour les travailleurs de vivre mieux.*» rappellent-ils.

Ainsi se trouve résumée la position des deux syndicats : ils refusent de «*s'engager dans une grève dure, dans un conflit avec le pouvoir actuel*» dont ils dressent un bilan positif, comme a pu spécifier Gérard Lemerrier pour la CGT. Mais «*il n'est pas question*», non plus, «*de cautionner une politique d'austérité de gauche*».

A l'heure où va s'engager le débat parlementaire sur la nationalisation de neuf grands groupes industriels, l'appui du premier ministre aux travailleurs du Mans n'aurait-il pas une valeur exemplaire? Celle de prouver que ces nationalisations n'ont pas que des motivations de politique industrielle, mais bien aussi d'améliorer le sort de ceux qui créent la richesse nationale?

C.M

UNE RENTREE SCOLAIRE DIFFERENTE

Souvenez-vous des rentrées scolaires précédentes, élèves sans prof, pas de classe, pas de chaises, pas de surveillant, pas de conseiller d'éducation, la seule valeur sûre étant la date de la rentrée. Savary a remodelé ce paysage scolaire en forme de terrain vague, certes, nous sommes loin des contours harmonieux des jardins à la française. 40 000 élèves de LEP piétinent aux portes d'une école qui n'a pas de place pour eux, les maîtres auxiliaires employés à mi-temps l'année dernière ne sont guère certains d'être réemployés cette année; bien des enfants en âge de maternelle regardent leur beau cartable tout neuf, objet convoité mais inutile.

Cependant des mesures positives ont été prises. La grille Guichard, mécanisme pour fermer les classes et les écoles rurales n'a plus cours; dans le Val-de-Marne, Beullac avait supprimé 40 postes, Savary en a rétabli 47, en Seine-Saint-Denis, Beullac supprimait 30 postes, Savary en rétablit 83, etc...

Le collectif budgétaire adopté en juillet a permis la création de 11 000 emplois dont 5 500 postes d'instituteurs et 5 000 postes de professeurs en secondaire. Les instituteurs suppléants ont la possibilité d'être titularisés, les maîtres auxiliaires ayant effectué au moins la moitié d'un service continu à temps plein sont réemployés, l'image de l'Etat, plus importante boîte d'intérim, s'atténue, du moins dans l'Education nationale. Sans compter qu'avec ces effectifs supplémentaires les maîtres en congé pourront compter sur des remplaçants. Peu à peu, l'enseignement artistique, physique et sportif reprend ses droits à l'Education nationale.

Alors que Beullac, fidèle à l'esprit de la réforme Haby, niait jusqu'à la sélection scolaire, Savary, en revanche reconnaît cet état de fait. C'est pour le contrer qu'il a remis en place des zones prioritaires, dégageant des postes et des enseignants expérimentés là où les enfants connaissent des handicaps : fort pourcen-

tage d'élèves en retard, difficultés d'intégration des enfants, isolement géographique de la commune.

Ces zones prioritaires sont positives à court terme, mais elles ne s'attaquent qu'à la partie visi-

GRATUITÉ DE L'ÉCOLE

Les charges afférentes à la rentrée scolaire relèvent de celles qui sont quasiment incompressibles et ce sont celles qui notent une très forte hausse : durant l'année 80/81, les produits manufacturés ont augmenté de 13%, le coût de la rentrée scolaire 81 accuse lui une hausse de 15% par rapport à 80. Les crédits affectés aux bourses, héritage de Giscard, sont en baisse, ainsi les budgets votés pour le deuxième degré sont passés successivement de 1765 millions en 78, 1782 en 79, 1815 en 80, à 1863 millions en 81. Par ailleurs, le gouvernement Mauroy n'a pas décidé de relever la part de bourse. Celle-ci reste donc à 168,30 francs depuis trois ans, alors que pendant cette même période le coût de la rentrée scolaire a augmenté de 40%. En outre, les seuils de revenus pour percevoir cette allocation sont particulièrement bas : en collège, une famille de deux enfants devait gagner mensuellement en 79 moins de 2624 francs et de trois enfants moins de 2885 francs. En LEP, une famille de trois enfants devait gagner mensuellement en 79 moins de 3410 francs pour ouvrir droit à une bourse. Seuils extrêmement bas, à tel point que 60% des familles des élèves de LEP supportent entièrement le coût de cette rentrée (aux dimensions monstrueuses de 1341 francs pour une entrée en première année de CAP de monter-equipement technique bâtiment à 2308 francs pour l'hôtellerie). Il faut ajouter encore que les élèves de LEP sont exclus de la gratuité des manuels et qu'ils ne pourront pas bénéficier de la loi Lang bloquant les prix des livres, puisqu'elle n'est opérante qu'à partir du 1^{er} janvier 82.

N.V

ble de l'iceberg. En effet, le réajustement en cours prend-il en compte les racines sociales, idéologiques, péculaires de la sélection scolaire et pourrait-elle le faire? Par ailleurs, le ministre de l'Education nationale maintient les séquences éducatives pour les élèves de LEP, que notre parti a dénoncé dès leur mise en place comme un don supplémentaire de main d'œuvre juvénile gratuite au patronat. «*Mais en assortissant cette décision (maintien des séquences éducatives) de garanties, de contrôles et en suivant cela de très près. S'il y avait la moindre déviation, on agirait de manière à la corriger... Si ceci est fait avec la garantie que les jeunes ne soient pas des instruments de travail, mais qu'ils fassent des séquences éducatives, cela peut être très utile. Donc il faut des garanties de pédagogie et les enseignants, les organisations syndicales et l'inspecteur du Travail doivent avoir chacun pour ce qui le concerne, leur rôle à jouer.*» déclare Savary. L'avenir tranchera.

■ Le problème des importations de vins italiens n'est pas nouveau. Depuis la création du Marché commun viti-vinicole, le négoce a su mettre à profit les possibilités nouvelles qui lui étaient offertes pour accroître ses bénéfices et spéculer sur le prix du vin.

Cette année encore, alors que la récolte 80 s'est avérée la plus forte depuis 1962 (-33 millions d'hectolitres), les importations n'ont cessé d'augmenter depuis septembre 80. De 6 500 000 hl importés en septembre, on atteint le chiffre de 800 000 hl. Courant janvier 81 M. Maffre-Baugé déclarait à la presse : « Nous allons nous voir confrontés au cours de cette campagne à un flux d'importations abusif que ne cessera de provoquer une dépression sur les cours. »

Voici ce qu'il nous a expliqué au cours de notre entretien :

« Il faut remonter au mois de janvier, où nous avons commencé à partir en guerre contre les importations. Après ma déclaration, les organisations professionnelles et syndicales ont dénoncé l'entrée massive de vin italien. »

« La situation a empiré au lendemain des élections, le négoce a importé de plus en plus. Non seulement le gros négoce, mais aussi des petits négociants. Le résultat ne s'est pas fait attendre ; plus de 800 000 hl de vin italien arrivaient chaque mois. Or il faut savoir que si le marché français peut supporter des entrées de 400 000 hl au maximum, ce seuil dépassé, c'est la spéculation à outrance qui fait les beaux jours du commerce importateur. Dès lors, la réaction des comités d'action viticole est tout à fait compréhensible. Les actions violentes ou spectaculaires (telle l'occupation de « L'Ampelos ») peuvent paraître contradictoires avec le choix politique fait massivement dans notre région en faveur de la gauche, mais il était bien difficile de réagir autrement compte tenu du déséquilibre économique dû aux importations. Comment ne pas être inquiet, alors qu'approchent les vendanges, période où les viticulteurs ont des frais importants ? Il était nécessaire de faire pression sur le gouvernement afin qu'il prenne des mesures et intervienne auprès de la CEE... »

En conclusion sur la question des importations, nous rajoutons quelques mots sur le rôle du négoce dans cette affaire.

Les viticulteurs du Midi n'ont jamais eu de peine à démontrer que les vins qu'ils produisent sont des vins commercialisables en l'état, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin d'être travaillés ou « montés » à force de mélange, d'additifs plus ou moins douteux ou à l'aide d'autres vins de fort degré.

Or, un vin naturel, tel qu'on en trouve dans nos caves coopératives, n'intéresse guère le négociant parce que ce vin ne nécessite pas de travail important entre la mise en chais et l'emouteillage. La plus-value tirée de l'exploitation des ouvriers des usines à vins est bien moindre !

Le négociant a besoin d'une matière première à bas prix qui est à la base de tout un stade de fabrication pour obtenir un produit fini qui n'a plus rien à voir avec le produit de départ. D'où l'importance pour eux des importations des vins de faible ou de haut degrés,

Tout a commencé au lendemain des élections législatives et la nomination du nouveau gouvernement Mauroy. En effet les Comités d'action viticole joignant les actes à la parole, exigeaient dans un communiqué l'arrêt immédiat des importations abusives de vins italiens, et dans le même temps détruisaient à Sète les chais de divers négociants.

Dès lors, durant tout l'été, les vidages de camions, de convois ferroviaires, vont se multiplier, jusqu'à l'occupation, le lundi 10 août du pinardier « L'Ampelos » - fait sans précédent dans l'histoire viticole - dont la cargaison de 8 000 hl de vin a été détruite par injection de gasoil dans les cuves.

Depuis, le gouvernement a mis en avant diverses mesures et pris des engagements, en accord avec les représentants des organisations professionnelles réunis en cellule de crise. Le calme est revenu momentanément dans la région Languedoc. Pour autant tout est loin d'être réglé, bien des questions demeurent en suspens et la vigilance, en ce début de septembre, est de rigueur notamment chez les comités d'action.

Nous publions ci-dessous quelques éléments d'analyse, afin, nous l'espérons, de permettre à nos lecteurs de mieux saisir une situation au demeurant fort complexe. Nous remercions M. Emmanuel Maffre-Baugé, député à l'Assemblée européenne et dirigeant viticole, qui nous a accordé un entretien, au cours duquel nous avons abordé l'ensemble des problèmes actuels de la viticulture méridionale.

Correspondant Languedoc

L'ETE CHAUD DES VITICULTEURS DU MIDI

« Il était nécessaire de faire pression sur le gouvernement... »

Entretien
avec
Emmanuel
MAFFRE
BAUGE



L'occupation de « L'Ampelos »...

mais à des prix défiant toute concurrence, en dépit d'ailleurs de tous les règlements communautaires existants.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES

Au lendemain de l'occupation de « L'Ampelos », le gouvernement a adopté un plan en sept points, afin de trouver un règlement rapide (1). Nous avons demandé à M. Maffre-Baugé son point de vue sur ce plan, en voici l'essentiel :

« J'ai pris acte comme l'ensemble des viticulteurs des mesures et des engagements pris par le gouvernement, nous verrons ce que cela donnera sur le terrain. Ce que je peux dire dans l'immédiat, c'est que dans un premier temps, le plan prévoit la dotation d'aides aux viticulteurs, personnellement je ne suis pas très favorable au principe des aides. Disons que momentanément cela peut résoudre divers problèmes, mais on ne peut pas baser une politique agricole là-dessus. »

« Par contre, le maintien sous douane des vins importés est une mesure immédiate positive car elle limite les importations. »

« Il en va de même de la taxe sur les coupages, car sur le plan européen le gouvernement joue intelligemment (il ne ferme pas ses frontières aux vins de la communauté - NDLR). Ceci dit, un point reste à éclaircir, pourrait-on continuer dans une même région de grouper des vins afin d'améliorer la qualité : ceci est d'importance pour notre région et il est souhaitable que le gouvernement et la cellule de gestion aillent dans ce sens. »

« Voyons à présent les aides à la qualité : la limitation des rendements ne peut qu'améliorer la qualité de nos vins, reste que sur ce point aussi, le gouvernement se doit d'apporter quelques précisions, concernant notamment l'avenir de la plaine viticole, qui, comme vous le savez, a une forte production. L'ancien gouvernement avait quant à lui entamé une politique de diversification et de restructuration, qui passait par l'arrachage du vignoble. Pour ma part, j'étais opposé à cette politique et je le reste aujourd'hui encore car j'estime qu'il y a une politique viticole de plaine possible à condition de s'en donner les moyens. Il me semble donc que toute politique de qualité qui ne défavorise pas la plaine par rapport aux côtes demande une intervention de l'Etat tant au niveau de la plantation de nouveaux cépages, tant au niveau foncier. A ce sujet, il serait souhaitable de revoir le rôle des SAFER, et que l'Etat en devenant acquéreur de terres (tout comme il existe des forêts domaniales), favorise d'une part l'installation de jeunes sur ses terres et d'autre part la stabilisation du marché foncier. »

(1) Le plan adopté porte sur les points suivants :

- une demande de la France auprès de la Communauté européenne pour une modification profonde des règles communautaires, en matière viti-vinicole devant prendre effet avant la fin de l'année ;
- une distillation préventive en début de campagne ;
- la réglementation des importations à partir de la transparence des transactions ;

« Le projet d'Office des vins, enfin, peut entraîner toutes les hypothèses possibles. Je souhaite qu'une large consultation soit organisée en vue de son élaboration et qu'il ne soit pas uniquement l'émanation d'un noyau restreint de spécialistes. Pour ma part, je vois dans l'Office des vins, un outil important permettant de prendre en charge l'économie viticole, et de réguler le marché du vin. »

« Voici donc ce que je peux dire sur les mesures gouvernementales, du moins pour le moment. Reste cependant un point sur lequel le gouvernement n'a rien dit pour l'instant, il s'agit des retraites des exploitants agricoles. A mon avis, il y a là toute une politique à revoir et le gouvernement se doit de faire un effort dans ce sens... »

RIEN N'EST RÉGLÉ

Par l'annonce du plan en sept points, le gouvernement a réussi à apaiser momentanément la colère des viticulteurs. De leur côté, les dirigeants des comités d'action viticole, s'ils ont décidé de stopper les actions, n'en demeurent pas moins vigilants : « Nous avons décidé de maintenir une grande vigilance. Les CAV sont maintenus et ils seront prêts à intervenir à la moindre défaillance politique ou économique. » déclarait M. Cases du CAV de l'Aude.

Quant à J. Huillet du CAV de l'Hérault, il a souligné : « Nous avons pris acte de la bonne volonté des pouvoirs publics d'essayer de trouver les mesures nécessaires pour ramener le calme dans les esprits... Mais... les comités d'action sont en état d'intervention permanent, même s'il n'y a aucune opération prévue pour le moment. »

A notre avis, également, il serait bien naïf de croire que tout va aller comme sur des roulettes, parce que le gouvernement a pris un certain nombre d'engagements. Il reste des zones d'ombre, notamment l'avenir du Plan Grand-Sud-Ouest auquel les élus du Parti socialiste avaient apporté leur soutien, même critique. Reste également l'élargissement de la CEE, avec les conséquences que cela peut avoir sur la petite et moyenne viticulture méridionale. Reste enfin le problème du foncier où rien pour l'instant ne semble devoir être modifié : n'est-ce pas M. Cellard, adjoint du ministre de l'Agriculture qui à l'Assemblée annuelle de la SAFER-Languedoc-Roussillon a affirmé qu'il fallait maintenir les efforts engagés en matière de restructuration du vignoble ? Or, si on examine le bilan d'une telle politique depuis quelques années, il est aisé de s'apercevoir qu'elle a profité essentiellement aux grandes exploitations capitalistes et précipité la diminution des petits et moyens producteurs. Alors, oui plus que jamais la vigilance s'impose. □

- l'attribution d'aides sélectives aux producteurs engagés dans une politique de qualité ;
- la mise en application d'une taxe sur les coupages ;
- des aides de trésorerie : avance correspondant à 50% des sommes auxquelles les viticulteurs pourront prétendre au titre de la distillation de garantie de bonne fin ;
- l'accélération de la mise en œuvre de l'Office des vins, le projet de loi sera déposé au Parlement au printemps prochain.

CAMBODGE

Vers un gouvernement de coalition de la résistance anti-vietnamienne

Il aura fallu deux ans et demi aux dirigeants des trois principales forces politiques cambodgiennes, opposées à l'invasion vietnamienne de leur pays, pour s'asseoir à une même table et commencer à parler en terme de lutte commune.

C'est dire que la conférence tripartite de Singapour réunissant du 2 au 4 septembre, le prince Sihanouk, ancien chef d'Etat du Cambodge, Son Sann, ancien premier ministre et actuel président du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) et Khieu Samphan, dirigeant du Kampuchea démocratique, est importante. Elle est le fruit des efforts déployés depuis 1979 par la Chine, les pays de l'Asie du Sud-est, le gouvernement du Kampuchea démocratique et de nombreuses associations de Khmers en exil. Elle a déjà permis que le siège du Kampuchea démocratique soit reconduit à l'Assemblée générale de l'ONU qui vient de s'ouvrir, par un nombre de voix supérieur à l'année dernière (77 contre 71 en 1980).

Claude LIRIA

Depuis janvier 1979, date de l'invasion du Cambodge par l'armée vietnamienne, la résistance à l'envahisseur était certes réelle, mais restait principalement animée par les guérilleros du Kampuchea démocratique évalués à 60 000 hommes, et secondairement par les troupes regroupées autour de Son Sann, évaluées à 5 000 hommes. Pas de stratégie militaire commune, une hostilité sourde ou déclarée opposant les uns aux autres, voilà deux handicaps sérieux qui, sur le terrain, gênaient le développement numérique et qualitatif de la résistance.

Sur le plan diplomatique, l'audience internationale de la résistance cambodgienne était amoindrie en raison des divisions et des querelles opposant ses différentes composantes. A part la Chine, les cinq pays du Sud-est asiatique et quelques pays du Tiers Monde qui avaient eu à affronter les projets impérialistes de l'URSS, beaucoup d'autres pays, surtout en Europe, restaient assez méfiants quant aux capacités de la résistance cambodgienne à s'unir pour stopper l'invasion vietnamienne.

On peut même penser que les intrigues du Vietnam pour éjecter le gouvernement du Kampuchea démocratique du Mouvement des non-alignés l'an dernier ont pu aboutir en partie à cause de la division de la résistance. Et si jusqu'à présent, l'Assemblée générale de l'ONU a toujours reconduit le siège du Kampuchea démocratique, reconnaissant par là l'existence bien réelle de cette force de résistance patriotique sur le terrain, il n'en demeure pas moins vrai qu'au fil du temps, des pressions soviétiques ou des changements de gouvernements dans certains pays, le gouvernement du Kampuchea démocratique avait perdu quelques voix dont la plus significative fut celle de l'Inde.

Bien sûr, il serait inexact de brosser un tableau tout noir du passé

et de prédire un avenir tout rose.

Même divisée, la résistance a toujours existé. Sur le plan international, les résolutions de l'ONU condamnant l'intervention vietnamienne et exigeant le retrait des troupes de Hanoi ont toujours été adoptées à une très large majorité, et la tenue en juillet dernier à New-York d'une conférence de l'ONU sur le Cambodge est là pour prouver que la communauté internationale restait préoccupée par le problème, au grand dam de Moscou et de Hanoi.

Quant à l'avenir, il n'est pas tout tracé ni tout lumineux parce que Sihanouk, Son Sann et Khieu Samphan se sont rencontrés. On est encore loin de la création d'un gouvernement de coalition car le contentieux opposant les trois parties reste lourd et les exigences de chacune

DECLARATION COMMUNE

Son Altesse royale Samdech Norodom Sihanouk,
Son Excellence Monsieur Son Sann et
Son Excellence Monsieur Khieu Samphan

Se sont réunis à Singapour entre le 2 et 4 septembre 1981 et se sont mis d'accord pour :

1 - Exprimer le désir de former un gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en vue de continuer la lutte sous toutes les formes pour la libération du Cambodge des agresseurs vietnamiens.

2 - Constituer un comité ad-hoc pour étudier les principes et les formules permettant la réalisation du gouvernement de coalition et de l'objectif sus-mentionnés.

3 - Exprimer leur plein soutien aux déclarations et résolutions de la Conférence internationale sur le Kampuchea et aux autres résolutions des Assemblées générales des Nations Unies sur le Cambodge.

4 - Appeler tous les pays épris de paix du monde entier à apporter leur plein soutien à la déclaration et résolution de la Conférence internationale sur le Kampuchea et autres résolutions des Assemblées générales des Nations Unies sur le Cambodge.

Il est convenu que toutes les forces anti-vietnamiennes éviteront tout heurt entre elles.

Les trois parties ont convenu de s'abstenir d'étaler leurs divergences en public pendant toute la période de l'accord.

Norodom Sihanouk
Son Sann
Khieu Samphan
Singapour, le 4 septembre 1981

devront être discutées et faire l'objet de compromis, sans doute laborieux. Par exemple, Son Sann réclame la direction du futur gouvernement, le contrôle de tous les postes-clés et l'exil des principaux dirigeants «khmers rouges»... De son côté, Khieu Samphan a beaucoup insisté sur le fait que la déclaration commune précise que les trois parties s'abstiendront d'étaler leurs divergences en public.

Quoi qu'il en soit, les trois composantes de la résistance se sont mises d'accord sur une déclaration en quatre points (cf encadré) et au cours d'une conférence de presse commune, les trois leaders ont précisé en quoi cette rencontre était un pas en avant significatif pour l'avenir de la résistance cambodgienne.

Sur le plan militaire, il est prévu la création d'un conseil militaire conjoint pour coordonner la lutte armée.

Sur le plan diplomatique, le Kampuchea démocratique est assuré de conserver son siège à l'ONU, ce qui est une défaite notable pour Hanoi et Moscou.

Dans les milieux des Cambodgiens en exil, notamment en France, la rencontre tripartite a eu aussi une influence positive puisqu'une dizaine d'associations de réfugiés se sont rencontrées à Paris pour demander la constitution rapide du futur gouvernement.

Enfin, à plus long terme peut-être, il est possible d'espérer que tous les pays d'Europe, notamment la France, qui avaient rompu leurs relations diplomatiques avec le gouvernement du Kampuchea démocratique, établissent de nouvelles relations avec le futur gouvernement de coalition patriotique et lui fournissent une aide matérielle. Sans doute, la rencontre de Singapour n'est pas en elle-même une condition suffisante pour avancer aussi loin, mais elle était nécessaire. Ce n'est pas là son moindre succès.

PRECISIONS DE LA DELEGATION DU KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE AU COMITE AD HOC TRIPARTITE

A la suite de la signature à Singapour de la déclaration conjointe tripartite kampuchéenne, ont été propagées de façon contrevenante et répétée, des nouvelles selon lesquelles Monsieur Son Sann serait le premier ministre désigné du nouveau gouvernement de la coalition du Kampuchea démocratique, en même temps que des nouvelles affirmant que Monsieur Son Sann se rendrait aux Nations Unies en qualité de représentant du Kampuchea démocratique.

Aussi, la délégation du Kampuchea démocratique se voit-elle obligée de préciser que ce dont, jusqu'à ce jour les trois parties ont abouti à un accord, est contenu dans la déclaration conjointe en quatre points signée solennellement en présence de la presse internationale le 4 septembre 1981 à Singapour.

Il n'y a rien de plus que le contenu de ces quatre points.

Parallèlement, les autres parties kampuchéennes qui ont signé à Singapour la déclaration conjointe tripartite, ont dénigré successivement la partie du Kampuchea démocratique.

Propager des nouvelles de cette façon contrevenante et répétée et dénigrer le Kampuchea démocratique successivement ainsi, constituent des violations effectives de la déclaration conjointe en quatre points signée à Singapour, et ne favorisent nullement les travaux du comité ad-hoc tripartite.

Quant à la partie du Kampuchea démocratique, elle respecte totalement la déclaration conjointe tripartite en quatre points signée à Singapour.

La partie du Kampuchea démocratique demande aux autres parties de respecter également cette déclaration conjointe en quatre points.

Kampuchea démocratique, le 12 septembre 1981
La délégation du Kampuchea démocratique
au Comité ad-hoc tripartite.



Les agresseurs racistes sud-africains...

ANGOLA

Reagan encourage l'agression sud-africaine

Le 24 août, le régime raciste d'Afrique du Sud envoyait plusieurs unités motorisées envahir l'Angola, pénétrant de 200 km à l'intérieur du territoire angolais. Dernier bastion du système d'apartheid dans le monde, le régime de Prétoria dirigé par M. Botha n'hésite pas à recourir à des méthodes violentes violant les lois internationales. Fallait-il qu'il se sente couvert en sous-main pour lancer cette attaque d'envergure, la plus importante depuis les opérations de 75 et 76!

Le régime d'Afrique du Sud invoque «le droit de poursuite» contre les guérilleros namibiens, membres de la SWAPO, réfugiés en Angola, pour justifier son opération (Exactement comme les Israéliens, lorsqu'ils attaquent le Liban. Notons au passage que les dirigeants sud-africains, admirateurs de Hitler, sont les grands amis des sionistes israéliens).

Mais ce que Botha se garde bien de dire, c'est que la Namibie est occupée illégalement par des troupes sud-africaines en violation des résolutions de l'ONU, que les riches réserves de ce pays en uranium sont pillées par les multinationales occidentales, avec sa bénédiction, et que les militants de la SWAPO et le peuple namibien ne font après tout que se battre pour conquérir leur indépendance.

L'attitude du régime sud-africain est du colonialisme à 100%. Pour préserver son pillage et sa domination coloniale sur la Namibie, il en arrive à s'attaquer à d'autres pays africains indépendants.

Mais le plus grave dans cette affaire, c'est que cette invasion massive de l'armée sud-africaine en Angola n'aurait sans doute jamais eu lieu si les USA n'avaient pas depuis l'élection de Reagan, multiplié les déclarations conciliantes à l'égard du régime sud-africain, mis au ban par le reste du monde.

Le veto opposé par le représentant américain contre la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU (qui réclamait le retrait des troupes sud-africaines d'Angola)

est là pour le prouver : l'impérialisme américain est prêt, pour préserver ses intérêts en Afrique australe, à légitimer les actes les plus répugnants. L'administration Reagan n'hésite pas à heurter de front le Tiers Monde sur une question aussi sensible, mais en même temps elle s'est retrouvée isolée à l'ONU.

Que l'URSS n'accorde pas son aide à l'Angola et à la SWAPO dans un but purement désintéressé, est indéniable, et d'ailleurs d'authentiques mouvements de libération africains comme la ZANU au Zimbabwe ou le PAC en Afrique du Sud ne se sont pas privés de le dire, laissant entendre que Moscou était fortement attirée par les riches ressources de l'Afrique australe et par l'intérêt stratégique de cette région, plutôt que par le souci d'aider un peuple à se libérer du colonialisme. Mais ceci ne peut en aucun cas être un argument pour légitimer l'invasion sud-africaine contre un Etat indépendant et la perpétuation de l'occupation de la Namibie.

A moins, bien sûr, de se moquer éperdument du droit à l'indépendance des peuples, ce qui est précisément la démarche de l'administration Reagan, uniquement préoccupée de préserver sa propre domination impérialiste.

C.L.

RUPTURE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC L'AFRIQUE DU SUD!

L'Organisation de l'Unité africaine (OUA) a demandé à tous les pays entretenant encore des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud (ce qui est le cas de la France), de les rompre rapidement. Le nouveau gouvernement français a plusieurs fois exprimé ses intentions humanistes, anti-racistes, respectueuses du droit à l'indépendance en toute circonstance. Répondra-t-il favorablement à cette exigence légitime de l'OUA? Nous voulons l'espérer.

CONFERENCE SUR LES 31 PAYS LES MOINS AVANCES

Qui est responsable et pourquoi meurt-on en Afrique ?

De plus en plus pauvres, de plus en plus dépendants de l'étranger pour leur alimentation, voilà la situation catastrophique des 31 pays «les moins avancés» du monde. Les PMA comme on les a dénommés à la Conférence de l'ONU qui vient de se terminer à Paris.

Sur ces 31 pays, 20 sont en Afrique et 11 sont francophones. Quand on sait les liens que notre pays a conservé avec ses anciennes colonies, il n'y a vraiment pas de quoi se vanter...

Un seul exemple : aux Comores (1) où, en 1978, les services secrets français ont organisé un coup d'Etat, la quasi-totalité de la population souffre de paludisme et de maladies parasitaires et l'espérance de vie est d'une quarantaine d'années. Soyons «justes» : l'impérialisme français n'est pas le seul à préserver ou étendre sa domination sur ces pays les plus pauvres du monde. Si la France a eu le triste privilège d'installer un Bokassa au pouvoir en Centrafrique, l'impérialisme britannique, lui, a eu celui d'installer Amin Dada en Ouganda... Et que dire des Soviétiques avec l'Af-



La conférence des PMA...

ghanistan, l'Ethiopie, le Laos, la République démocratique populaire du Yémen, autant de pays classés parmi les PMA et que «l'aide généreuse et désintéressée» de Moscou n'a pas sorti de la pauvreté. Quand on sait que plus d'un million d'Afghans se sont réfugiés au Pakistan depuis l'entrée des troupes soviétiques dans leur pays, on mesure mieux la nature de cette «aide».

UNE AGRICULTURE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION

Dans ces 31 pays, l'agriculture est de loin l'activité principale de la population. Mais paradoxalement, les gens meurent de faim et les importations de céréales sont chaque année plus massives. Là encore, il faut désigner les responsables : ce sont les anciennes métropoles — la France en particulier pour l'Afrique noire — qui ont imposé à ces populations la culture du coton, de l'arachide, du cacao, de la banane, etc... Autant de produits dont nous avons besoin en Europe, mais qui obligeaient les peuples d'Afrique à abandonner les cultures vivrières ancestrales comme le mil, le sorgho, le riz. Selon un expert de l'ONU, le Mali à lui seul pourrait nourrir toute l'Afrique occidentale. Mais au Mali, les anciens colons français, aujourd'hui relayés par les firmes multinationales, ont imposé les cultures d'exportations. Et, raffinement suprême, les mêmes multinationales encouragent depuis une dizaine d'années ce qu'on appelle les cultures de contre-saison (haricots verts, poivrons, melons) qui viendront approvisionner les marchés parisiens pendant l'hiver, tandis que le paysan malien n'aura pas le moindre grain de riz à se mettre sous la dent.

DES PRIX TOUJOURS PLUS BAS

Le scandale des prix est lui-aussi le fait des multinationales, symbole de l'impérialisme. Non contents d'avoir imposé ce type de cultures, les firmes agro-alimentaires ont aussi imposé les prix. Ce qui veut dire qu'en valeur réelle, les produits d'exportation sont de moins en moins payés. Exemple : il y a 20 ans, cent kilos d'arachides valaient 75 kg de riz, aujourd'hui, ils n'en valent plus que 37!

«Mais, questionnent certains avec ou sans arrière-pensée, est-ce que ce n'est pas exagéré de tout mettre sur le dos de l'impérialisme? Est-ce que les gouvernements locaux établis dans ces pays n'ont pas aussi leur part de responsabilité dans la misère croissante de leur peuple?»

Il est indéniable que chaque gouvernement est en partie responsable de la politique économique et so-

ciale qu'il impulse dans son pays. Mais croit-on vraiment qu'un Bokassa ou un Dacko en Centrafrique, qu'un Duvalier à Haïti (vous savez, les fameux tontons macoutes de Papa Doc, aujourd'hui décédé) puissent faire ce qu'ils veulent dans leur pays, alors que justement ils ont souvent été installés au pouvoir par les métropoles impérialistes, qu'ils sont pieds et poings liés à elles et que la misère de leur peuple, c'est vraiment le cadet de leur souci.

COMPTER SUR SOI

Bien sûr, tous les chefs d'Etat d'Afrique ne sont pas des Bokassa. Et pour eux et les peuples de leur pays, se pose la question du comment. Comment sortir du sous-développement? Il est clair, si l'on est d'accord avec le constat dressé plus haut, que le Tiers Monde ne peut faire l'économie d'une lutte contre l'impérialisme. Lutte contre la baisse des prix de leurs produits, lutte contre la hausse des produits industriels en provenance des pays riches, mais aussi lutte contre les firmes multinationales, lutte contre la conception même des échanges Nord-Sud basée sur l'idée que le Tiers Monde n'existe que pour produire ce qui sert à faire tourner notre économie, lutte pour en revenir à une agriculture de subsistance, tournée vers les besoins immédiats des populations affamées, bref une lutte pour parvenir à l'indépendance économique pour les besoins essentiels, en particulier les céréales.

Et il est clair que cette lutte anti-impérialiste ne saurait être menée sans mobiliser la population. Ce qui implique pour être victorieuse des réformes économiques et sociales aussi décisives que la lutte contre les propriétaires terriens, la réforme agraire, la nationalisation du commerce, etc... Car comment croire que les paysans africains se mobiliseront pour remporter la bataille des céréales si les propriétaires fonciers ou les firmes agro-alimentaires continuent d'avoir la haute-main sur la production du paysan et de décider à combien ils lui achèteront son riz?

Claude LIRIA

Déclaration du PCML

POUR LA PAIX ET LE DESARMEMENT

La décision prise par Reagan de produire la bombe à neutrons témoigne de l'accélération de la course aux armements et de la rivalité entre les superpuissances.

Depuis 1978, ce processus est entré dans une nouvelle phase. L'Union soviétique avait alors atteint la parité nucléaire et l'équilibre global des forces. L'accord SALT 2 paraissait conclu. Mais par la suite, elle a procédé à l'installation de fusées SS20 augmentant encore la supériorité que lui conféraient ses chars en Europe. Elle a soutenu l'occupation vietnamienne du Cambodge, puis envahi directement l'Afghanistan, occupé par ses troupes depuis près de 2 ans. Elle exerce une pression politique et militaire constante sur la Pologne.

Les USA sont passés à la contre-offensive. Ils se sont ingérés au Salvador contre la lutte du peuple, cherchant à consolider leur domination de plus en plus contestée sur les pays de l'Amérique centrale. Ils soutiennent de plus en plus ouvertement l'Etat fasciste et raciste d'Afrique du Sud. Ils ont décidé la mise en place en Europe de fusées Pershing à dater de 1983 et la fabrication de la bombe à neutrons, manifestement destinée à faire contre-poids à la présence massive de chars soviétiques sur le théâtre européen.

Cette politique de Reagan entend répliquer ainsi à l'offensive stratégique mondiale de l'Union soviétique. La rivalité des superpuissances et la politique des blocs qu'elle entraîne, ont déjà porté atteinte à l'indépendance de nombreux pays, violant leur souveraineté. Aggravant la situation internationale, elle accroît les dangers qui pèsent sur la paix mondiale.

Les peuples d'Europe sont particulièrement menacés. Là, se trouve concentré un immense arsenal conventionnel et nucléaire. C'est l'Europe qui serait le théâtre d'affrontement entre SS20 et Pershing, chars russes et bombe à neutrons américaine. Nombre de conflits dans le monde, qu'il s'agisse du Proche-Orient comme de l'Afghanistan situés à proximité des

routes pétrolières, ont d'ailleurs l'Europe comme enjeu indirect. Tout converge pour faire de l'Europe le centre d'une troisième guerre mondiale.

Dans cette situation périlleuse, le PCML considère qu'il est urgent et possible de faire obstacle à l'accroissement des risques de guerre. Le soutien aux peuples en lutte pour leur indépendance est favorable au maintien de la paix. Il en est ainsi de toute mesure allant dans le sens de la solidarité avec le Tiers Monde. Notamment la satisfaction des revendications pour un nouvel ordre économique mondial et le retrait des troupes et bases étrangères.

Le gouvernement français doit adopter des mesures attestant de la volonté de notre pays de ne pas céder aux pressions et de résister à une éventuelle agression : amélioration de l'instruction militaire de l'armée de conscription et de la Défense; mise sur pied d'un réseau de protection civile, introduction dans la Constitution d'une clause interdisant toute capitulation de la France. Développement d'une défense indépendante. Dans la situation actuelle, que condamne le PCML, et tant que n'est pas édictée une défense autonome européenne, tout affaiblissement unilatéral de l'OTAN favorise la suprématie militaire soviétique et ne contribue pas à défendre la paix.

Le PCML se prononce en faveur d'un désarmement général, simultané et contrôlé comportant en même temps :

— le démantèlement, en Europe, des bases de fusées soviétiques SS20 et non-installation des Pershing américaines.

— la destruction simultanée et progressive des armements conventionnels et nucléaires y compris la bombe à neutrons, dissolution de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

— le retrait des bases et troupes étrangères de tout pays.

Le 20 septembre 1981

(1) Tous les pays du Tiers Monde cités dans cet article sont des PMA, dont la liste de 31 noms établie par l'ONU est la suivante : Afghanistan, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Haute-Volta, Laos, Lesotho, Malawi, Maldives, Mali, Népal, Niger, Ouganda, Rwanda, Samoa, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, République arabe du Yémen, République démocratique populaire du Yémen.

La répression patronale connaît une telle ampleur sous le septennat de Giscard qu'elle ne peut être chiffrable. Combien d'avertissements, de mises à pied, de retenues sur salaire, de licenciements de délégués? Le patronat disposait d'excellents outils législatifs, parmi lesquels le licenciement économique, lui permettant de se débarrasser en douceur des délégués. Rien qu'en 1978, plus de 6 000 délégués ont été licenciés, avec ou sans l'accord de l'inspection et du ministère du Travail. La plupart de ces licenciements ont été motivés, officiellement, par des raisons économiques. La plupart de ces licenciés étaient des délégués CGT, en conséquence de nombreuses sections CGT ont été démantelées.

C'est dans ce contexte que nous mesurons la loi d'amnistie. Publiée au Journal officiel le 5 août 1981, son champ d'application s'étend du domaine pénal aux sanctions disciplinaires, jusqu'à la réintégration des délégués licenciés, non seulement dans le secteur public, mais aussi dans le privé. Exceptée l'amnistie de 1937, réintégrant des milliers de cheminots, relevant alors du secteur privé, jamais une loi d'amnistie n'avait étendu ses effets au secteur privé. Les compteurs sont remis à zéro, pour les syndicalistes bien sûr, mais aussi pour tous les travailleurs victimes de l'arbitraire patronal. Le pouvoir disciplinaire des patrons s'en trouve ébranlé, et cette épée de Damoclès, faite d'avertissements, de chantage au licenciement, ébréchée.

AMNISTIE :

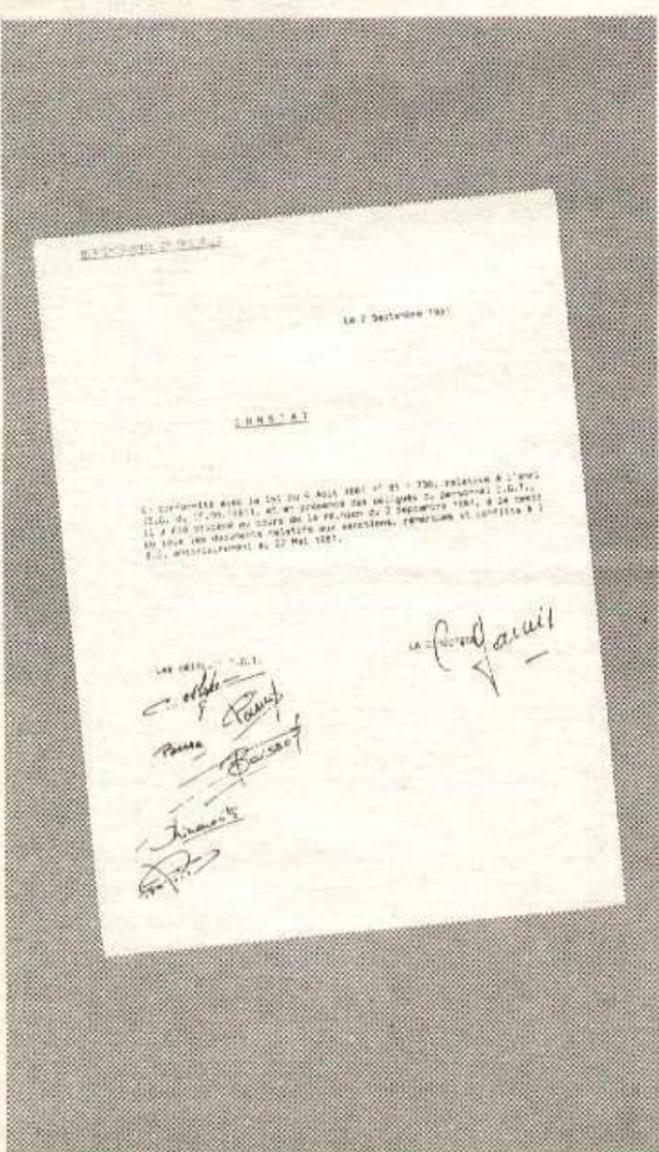
Une brèche dans le pouvoir patronal



Ci-dessus : Jacques Mitterrand, Pdg de l'entreprise nationale SNIAS et frère du président, se fait champion du pouvoir patronal en refusant la réintégration des militants CGT licenciés à St-Nazaire.

Ci-contre : J.C. Bourdieu, secrétaire du syndicat CGT au GAN (Groupe d'assurance nationale dont le siège est à la Défense -92) au moment de sa réintégration, deux ans après son licenciement.

Ci-dessous : fac-similé du constat portant sur la liquidation des dossiers individuels - véritable fichage policier des travailleurs aux blanchisseries de Grenelle (Issy-les-Moulineaux -92).



Les articles 13 et 16 pour le secteur public, 14 pour le secteur privé fixent le cadre de l'amnistie des sanctions disciplinaires et professionnelles : « Les faits commis antérieurement au 22 mai 1981 sont amnistiés en tant qu'ils constituent des fautes passibles de sanctions disciplinaires ou professionnelles, mais s'ils ont donné lieu à une condamnation pénale, l'amnistie de cette condamnation doit d'abord être prononcée. »

Différents paragraphes des articles 2 et 14 tracent les conditions d'amnistie en relation avec l'exercice du droit syndical et de réintégration des délégués licenciés : « La loi vise les représentants élus du personnel et les délégués syndicaux en fonction au moment de leur licenciement et tout salarié exerçant ou ayant exercé un mandat, qui bénéficiait, au moment de son licenciement de la protection spéciale instituée par le code du Travail... Les représentants du personnel doivent avoir été licenciés pour des faits en relation avec leur fonction. »

Réintégré les deux délégués CGT, marins à bord des navires océanographiques. Réintégré Mireille Cambon au service historique de la marine à Paris. Réintégré Pierre Di Liberto, délégué CGT aux Houillères de Lorraine. Réintégré Michel Certano, secrétaire général du syndicat CGT de Renault Billancourt. Réintégré Jean-Claude Bourdier, délégué CGT au GAN de la Défense. Réintégré Jacques Laloé, responsable CGT à la

Thomson-Malakoff.

POUR ALLER PLUS LOIN QUE LE TEXTE DE L'AMNISTIE

Ces réintégrations sont des victoires pour la classe ouvrière, mais il serait étonnant que les patrons se laissent gentiment déposséder de leur pouvoir, sous prétexte qu'il y a une loi d'amnistie. L'amnistie syndicale est une bataille politique. C'est aussi aux syndicats d'exiger son application. Déjà le CNPF a donné des consignes strictes pour faire obstacle aux réintégrations de représentants du personnel. C'est aussi aux syndicats de lutter pour que l'amnistie aille plus loin encore que le texte législatif. Ainsi, celui-ci prévoit la réintégration de délégués licenciés au vu de leur fonction syndicale, mais que cela signifie-t-il lorsqu'on sait que depuis 74, 85% des délégués licenciés l'ont été officiellement pour des motifs économiques, et non pas au vu de leurs activités syndicales? Par ailleurs, il n'envisage la réintégration que des syndicalistes protégés par un mandat; c'est pourquoi la lutte est si âpre pour que la direction de la SNIAS à Saint-Nazaire réintègre les 7 syndicalistes CGT, non délégués, qu'elle a licenciés. Et même pour les syndicalistes protégés, des restrictions législatives viennent atténuer la portée des mesures de réintégration : « La réintégration du délégué dans son grade ou dans son emploi n'est pas obligatoire. » Aux

limites de cette loi se superposent des ambiguïtés, ainsi il est dit, à propos des dossiers établis par les employeurs : « Il est fait obligation de retirer seulement la mention de la sanction prononcée qui doit obligatoirement être effacée et non celle des faits qui l'ont entraînée. », mais ailleurs : « Il sera demandé aux chefs d'entreprise de faire disparaître les passages relatifs à ces faits. »

Enfin l'amnistie ne considère pas les préjudices financiers. Elle n'oblige pas l'employeur à verser les salaires perdus pour les mises à pied.

Le rapport de forces que sauront établir les syndicats tranchera finalement ces ambiguïtés, ces confusions. Grâce à l'intervention de la CGT, tous les dossiers de la direction sur les travailleurs des blanchisseries de Grenelle à Issy-les-Moulineaux ont été décimés, mises en miettes les photos des manifestants, disparues les fiches consignait « la race des travailleurs », etc... De même la CGT se bagarre pour que les délégués licenciés pour motifs économiques, les syndicalistes non protégés soient réintégré; elle a déjà obtenu dans l'Eure, en Charente et à Bobigny que des travailleurs mis à pied obtiennent réparation financière.

Nathalie VILLOTIERS
après un entretien avec Marie-Thérèse Gonord, membre de la section Libertés de la CGT.